



Assemblées *G*énérales *E*xtraordinaire et *O*rdinaire de la Ligue Rhône-Alpes de Football

Le samedi 1^{er} octobre 2016

Salle Le Toboggan, 14 av. Jean Macé à Décines-Charpieu (69)

ORDRE DU JOUR

8h30 : Accueil des participants

Remise des récompenses sportives aux clubs

Signature du cahier de présence par les délégués et remise des enveloppes contenant les supports de vote.

A partir de 9 H.30 :

- Allocution de Bernard BARBET, Président de la Ligue
- Annonce du quorum

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation du Procès-verbal de l'A.G. d'été du 2 juillet 2016 à Lyon
- Approbation des rapports moraux des commissions pour la saison 2015-2016
- Bilan financier
 - Présentation du compte de résultat : Daniel THINLOT, vice-président délégué et trésorier général de la LRAF
 - Présentation du bilan : Eric LUC, trésorier adjoint de la LRAF
 - Rapport du commissaire aux comptes, Patrick BIOLLEY
 - Questions
 - Vote du bilan financier et affectation du résultat
- Modifications réglementaires liées à la fusion des Ligues

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

PAUSE

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Intervention du représentant du Comex de la FFF, Eric BORGHINI
- Lecture du rapport du Commissaire à la Fusion
- Examen et approbation du Traité de fusion entre la Ligue d'Auvergne et la Ligue Rhône-Alpes
- Adoption des nouveaux statuts
- Questions diverses.

Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

- Allocution des Personnalités
- Remise des récompenses de la saison 2015-2016 : **fair-play, sportivité, éthique, ballons d'honneur.**

Président : Bernard Barbet

Présents : ALLARD Denis, ANSELME Didier, BELISSANT Patrick, DESCHAMPS Yvon, DRESCOT Dominique, GLASSON Robert, GOURMAND Roland, HARIZA Tiss, JANNET Jean-François, LUC Eric, LONGERE Pierre, MARTIN Gilbert, MICHALLET Paul, MIGNOT Aime, MUFFAT-JOLY Michel, PARENT Pascal, SAEZ Gérard, SALZA Jean-Marc, THINLOT Daniel, VALLET Jean-François.

Excusés : ALBAN Bernard, BESSON Bernard, BURLAT Jacky, DELIEUTRAZ André, MONTAGNIER René, PILLOUD Henri, ROMEU Gilles.



Ain :

CHENE Patrick, GARCIN Jean Jacques, JOSSERAND Alain, LACQUES Maurice, LUCET Georges, MAIRE Jacques, MALIN Joël, PELLET François, PITARD Patrick.

Isère :

AGACI Franck, BALDINO Cataldo, BERT Jean-Paul, BOUAT Gérard, BOULORD Jean-Marc, CICERON Fabien, DIMITRI Giuseppe, MUFFAT JOLY MICHEL, GELMO Bernard, LOUIS Janick, MALLET Marc, MAZZOLENI Laurent, PERON Denis, RIVOIRE Hervé, TRUWANT Thierry, VACHETTA Michel.

Drôme-Ardèche :

FANTIN Gérard, FAURIE Pierre, GALLICE André, LAULAGNET Roselyne, LIOZON Viviane, PASUT Cathy, PEALAT Philippe, VALLET Jean-François, VILLAND Jean-François, ZAVADA Richard.

Loire :

BOCHU Daniel, BOURRAT Monique, CALMARD Vincent, FONVIELLE Jean-François, FOURNY Serge, GRANGER Daniel, MASSARD Christian, MOLIN Michel, PIN Patrick, SANIAL Thierry, SIDONI Serafino, THEVENON Aimé, THOMAS Christian.

Excusés :

CONSTANDAS Georges, PELAZZA Claude.

Lyon et Rhône :

AGUERO Eric, BALANDRAS Franck, BERGER VACHON Christian, BLANCHARD Jean-François, BLANCHARD Michel, BOISSET Bernard, BOISSET Simone, BOULOGNE Charles, BOURLIOUX Christian, CHAUVOT Mylène, CHERBLANC Charles, COURRIER Bernard, DESCHAMPS Monique, DJEBAR Farid, GOURDAIN Serge, INTIDAM Saïd, JACQUET René, LOPEZ François, MEYER Arsène, MONTEIL Alain, MONTEIL Evelyne, MORALES Paul, NOYERIE Patrick, PORTEJOIE Gilles, RODRIGUEZ Alain, VAISSIERE Jean.

Savoie :

ANSELME Didier, CRESTEE Denis, ELHOMBRE Pascal, PERROUD Jack, VALENTINO Christophe.

Haute-Savoie Pays de Gex :

BAUD Lucien, BAULMONT Jean-Michel, BOISSON Pierre, CARUSO Maurice, CHENEVAL Bernard, CROMBET Stéphane, CURT Michel, LUTZ Laurent, PERRISSIN Christian, PINGET Joseph, POIRRIER Michel, ROSSET Alain, ROUX Jean-Denis, SUSSEY Frédéric.

Tous les clubs étaient présents sauf :

FUTSAL C. PICASSO, VIE ET PARTAGE, O.C. D'EYBENS, M.O.S. 3 RIVIERES F.C., FUTSAL CLUB DE L'ISLE D'ABEAU, A. FUTSAL PONT DE CLAIX, U.S. SASSENAGEOISE F., O. NORD DAUPHINE, F.C. VALLEE DE LA GRESSE, PAYS VOIRONNAIS FUTSAL, AV. S. SUD ARDECHE FOOTBALL, A. S. VEORE MONTOISON, U.S. PORTES HAUTES CEVENNES, U. MONTILIEUNE S., O. RUOMSOIS, VALENCE F. C., ET.S. MONTRONDAISE, A. S. SAVIGNEUX MONTBRISON, SAINT-CHAMOND FOOT, O. ST ETIENNE, FOOT SALLE CIVRIEUX D AZERGUES, SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013, A.S. CRAPONNE, F.C. VAL'LYONNAIS, C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON, A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN, ENT.S. D'AMANCY, C.S. AMPHION PUBLIER, U.S. ARGONAY

Ouverture de la séance

Bernard BARBET dit tout son plaisir de retrouver les participants aux assemblées générales extraordinaire et ordinaire de la LRAF dans cette salle du Toboggan à Décines qui correspond parfaitement aux besoins de telles assemblées.

Le Président salue les personnalités qui font l'honneur d'assister et/ou participer aux travaux de ces assemblées :

- Eric BORGHINI, membre du Comex de la FFF, Président de la Commission Fédérale de l'Arbitrage, Président de la Ligue de Méditerranée et Président honoraire du District de la Cote d'Azur depuis peu.
- Vincent NOLORGUES, Président de la Ligue d'Auvergne (jusqu'à tout à l'heure), membre du Bureau Exécutif de la LFA, Président du Collège des Présidents de Ligue, Président honoraire du District du Cantal et futur (tout à l'heure aussi) Président délégué de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.
- Victoriano MELERO, directeur adjoint de la FFF en charge du cabinet du Président, notre référent fédéral pour la fusion.
- Jean-François MEZURE, Directeur de la Ligue d'Auvergne.
- Les membres du Comité d'Honneur de la LRAF : Michel BOURRAT, Charles CHERBLANC, Henri FAVRE, Jean-Claude GARCIA et André QUENEL.
- Christian LEVARLET, le Président du CROS Rhône-Alpes qui arrivera un peu en retard.
- Jean-Luc HAUSSLER, Président de l'Amicale des Educateurs et Président du GEF.
- Daniel BOUDON de la MDS.
- Patrick BIOLLEY, Commissaire aux Comptes.
- Stéphane ALEXELINE et Thierry SIMARD, Extensio Rhône-Alpes.
- Laurent DAVID d'Espace Sport Côtière.

Il présente les excuses de toutes les personnes qui nous ont informés de leur impossibilité d'être parmi nous.

Avant de passer à l'ordre du jour, il demande une pensée pour tous les proches des gens et du milieu du football qui, depuis la dernière Assemblée Générale d'été de juillet 2016, nous ont quittés ; il souhaite avoir une pensée un peu plus particulière pour les disparitions suivantes :

Juillet 2016	Michel COLAS, Membre de la Commission Régionale d'Arbitrage, ancien arbitre, personnage emblématique de notre discipline avec sa gentillesse proverbiale, ses compétences et sa disponibilité.
Août 2016	Le jeune Vincent DECRENISSE, ami, joueur et éducateur du Foot Salle Civrieux d'Azergues Valérie LUGOT, dirigeante au FC Lyon
Septembre 2016	Le jeune frère de Jacques MAIRE, membre du Comité de Direction du District de l'Ain PATRICK JARON, ancien joueur et éducateur de l'AS St Priest.

Et la nouvelle est tombée ce matin avec la disparition de René TREMBLAY, Président honoraire du District de l'Ain au sein duquel il a occupé de nombreuses fonctions et notamment celle de Président de 1980 à 1992.

Bien évidemment, nous associerons à notre instant de recueillement toutes les victimes de l'attentat terroriste du 14 juillet qui a frappé Nice et la France et tous ceux dont la santé n'est pas au mieux actuellement pour qu'ils connaissent un prompt et complet rétablissement.

Le Président remercie l'Assemblée.

Il est 9h40, Bernard BARBET déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Rhône-Alpes et demande aux responsables des opérations d'émergence de procéder à la clôture de ces opérations.

Allocution du Président de la Ligue, Bernard BARBET

« Monsieur le représentant du Comex de la FFF, Cher Eric,
Monsieur le Président de la Ligue d'Auvergne, Cher Vincent,
Monsieur le Directeur adjoint de la FFF, Cher Victoriano,
Monsieur le Directeur de la Ligue d'Auvergne, Cher Jean-François,
Madame, Messieurs les membres du Comité de Direction de la LRAF,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Présidents et les représentants des Districts,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Présidents et représentants des clubs,
Messieurs les membres du Comité d'Honneur,
Messieurs les partenaires,
Et pour finir afin d'être sûr de n'oublier personne, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Je n'aurai surtout pas la prétention de me prendre pour Jacques Prévert mais j'ai décidé de m'adresser à vous sous forme d'un abécédaire (le plus souvent je me suis limité à un sujet par lettre de l'alphabet) ; l'abécédaire me permettra d'éviter la construction et la structuration d'un discours et ainsi d'être plus exhaustif sans toutefois l'être complètement.

Ce sera forcément un peu décousu ; j'utiliserai (rassurez-vous, ce sera le seul moment où j'essaierai de vous faire croire que je suis un savant que je ne suis surtout – et c'est dommage - pas) donc j'utiliserai l'analepse, la prolepse ou l'ellipse pour aller du présent au futur et/ou au passé en oubliant sciemment ou inconsciemment des faits ou des événements. Ce sera, en certaines occasions répétitif et au final peut-être plus long qu'à l'habitude, encore que, mais c'est le lot à subir de cette forme d'exercice. J'espère que vous ne le vivrez pas trop mal.

A comme, ça ne s'invente pas... Auvergne :

C'est encore notre fiancé(e) ; tout à l'heure, si bien évidemment vous n'y mettez pas d'opposition, on convolera en justes noces pour le meilleur, je l'espère, et pour le pire, je ne l'imagine juste pas.

Pour rappel, samedi dernier les Auvergnats présents à 88,9% ont voté à l'unanimité et à main levée les deux résolutions de fusion qui leur ont été soumises. On pourra difficilement faire mieux mais il serait presque inconvenant que nous fassions moins bien. Pendant que nous parlons de l'Auvergne, nous devons nous réjouir d'avoir pu travailler pendant un peu plus d'un an au sein des cinq groupes thématiques avec des gens très constructifs, souvent plus que nous, pour aller vers un produit fini construit dans une belle concertation.

B comme Bénévoles :

Que dire de plus qu'ils sont indispensables au fonctionnement du football et que si nous rémunérions leur travail, il faudrait un tel montant de subventions qu'il y a longtemps que l'Etat serait en faillite.

C comme Compétitions :

Les compétitions focalisent certainement toutes les attentes proches des clubs et de leurs représentants. Pour ce qui concerne les seniors masculins, le passage de 2016-2017 à 2017-2018 sera facile :

L'Auvergne a 1 Honneur à 14, 2 HR à 12 et 4 PHR à 12.

Rhône-Alpes a 1 Honneur à 14, 3 HR à 12 et 6 PHR à 12.

Il a été facile de les rassembler pour parvenir pour la nouvelle ligue à 2 Honneur à 14, 5 HR à 12 et 10 PHR à 12 sans avoir à recourir à des dispositions de saisons de transition sauf pour les effets collatéraux de la transformation du CFA2 en National3 que nous verrons avant la pause. Nous veillerons par ailleurs à constituer des poules géographiques.

Chez les Féminines, les Jeunes masculins, le Futsal et le Foot Entreprise, la mise en application se fera en 2018-2019 et les nouveaux formats de ces compétitions seront soumis à approbation lors des deux prochaines AG de la saison 2016-2017 de telle façon à ce que les règles soient connues avant le début des compétitions 2017-2018.

D comme Districts :

Dans le format actuel du découpage territorial, une ligue, malgré la volonté de sa gouvernance, ne peut pas être complètement en phase avec la réalité du terrain en raison d'une connaissance insuffisante et est parfois à des années-lumière de cette réalité.

Demain, avec l'agrandissement territorial, cet aspect sera amplifié et il est complètement illusoire voire mensonger d'espérer inverser la tendance.

Les districts qui sont l'instance de proximité idéale des clubs et des licenciés auront un rôle de plus en plus important à jouer dans la proximité et l'accompagnement de ces derniers. Pour favoriser l'expansion de ce rôle des districts, il faudra que leur ligue leur en donne les moyens. On peut imaginer que la ligue prenne en exploitation, en totalité ou partiellement, certaines charges administratives, juridiques, comptables et/ou autres afin de libérer du temps aux districts.

La mise en application de cette vision ne sera cependant pas une sinécure car elle se heurtera à un fonctionnement qui date de presque cent ans et la remise en cause de l'histoire, parce que c'en est une, ne se fait jamais sans mal.

D comme le Dernier sera aussi le Premier

Cette réforme fera que je serai le dernier Président de la Ligue Rhône-Alpes et sa forme juridique fera que je serai le premier Président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes sans avoir à passer par les urnes. Même si l'histoire le retiendra, il n'y a peut-être pas de quoi en tirer gloire.

E comme Emotion :

Personnellement, je ne ressens pas beaucoup d'émotion car ce n'est pas la mort de la Ligue Rhône-Alpes née du Lyonnais ; je sais que ce sentiment est partagé par beaucoup et je me permettrai de citer Vincent NOLORGUES lors de l'AG de la Ligue d'Auvergne de samedi dernier : « *les évolutions sont inéluctables et je préfère voir les projets qui nous attendent plutôt que pleurer sur notre passé. Pour moi, aujourd'hui, ce n'est la fin de rien mais le début d'un futur passionnant.* ». Il n'y a rien à ajouter sauf que j'aurais aimé le dire avant mon ami Vincent.

E comme Effectifs :

Avec 201.182 licenciés au 30 juin 2016, nous étions la seconde ligue de France loin derrière la Ligue Paris Ile de France et ses 261.762 licenciés et loin devant notre suivant le 3^{ème} qui était la Ligue Nord Pas de Calais avec 155.745 licenciés.

Avec les 51.008 licenciés de la Ligue d'Auvergne, notre nouvelle Ligue aura un peu plus de 250.000 licenciés ; elle restera la seconde ligue de France mais se rapprochera de la première tout en laissant la suivante à une distance respectable.

Ces chiffres ne doivent cependant pas nous griser et nous laisser penser, en se regardant dans la glace chaque matin, que nous sommes les plus beaux et les plus forts ; en la matière, notre rôle n'est pas de participer à une compétition mais de permettre à toutes celles et ceux qui veulent pratiquer le plus beau sport du monde de pouvoir le faire dans les meilleures conditions.

La campagne 2016-2017 nous laisse augurer d'avoir des chiffres identiques voire supérieurs malgré un retard dans l'établissement des licences dû, chez nous, à un retard dans l'envoi des documents et plus globalement à un fonctionnement pénalisant par la lenteur du système informatique.

F comme Fiers :

Dans le monde du football amateur, nous avons une certaine tendance à la sinistrose et à ne mettre en exergue que nos difficultés et nos problèmes. Si nous communiquons aussi bien sur ce que nous faisons de bien que nous communiquons bien sur le mal ou les maux du football qu'est-ce que ça serait chouette et qu'est-ce que ça serait beaucoup plus adapté à la réalité.

F comme Finances :

Je ne serai pas très original en disant qu'elles sont le nerf de la guerre.

Pour la Ligue Rhône-Alpes, elles n'ont pas toujours été un long fleuve tranquille :

Au milieu des années 90, des malversations ont touché en plein cœur la ligue ; je ne m'étendrai pas plus sur cette période agitée mais je ne pouvais pas la passer sous silence.

Au début des années 2000, sous ma présidence, nous avons eu un exercice comptable très difficile ; 490 K€ de déficit ce n'était quand même pas une paille.

Et là, Daniel THINLOT (c'est la seule exception que je ferai en mettant en avant une personne) est arrivé au poste de trésorier général ; il a principalement apporté sa souriante rigueur contre laquelle on ne peut lutter, sa vigilance sur les dépenses, sa qualité du suivi des budgets prévisionnels et je pourrai continuer encore pendant un moment.

Et là, comme par enchantement, les exercices comptables se sont améliorés et là, comme par enchantement, sans augmenter les tarifs autrement que par une application de l'inflation, la Ligue s'est constituée une trésorerie bien appréciable en ce moment où nous avons quelques projets.

Cette trésorerie n'est cependant pas suffisante pour tout financer dans son état actuel ; nous avons donc dû procéder le 1^{er} juillet dernier à une augmentation importante de nos tarifs qui étaient jusque-là très inférieurs à la moyenne de ce qui se pratique en France. J'étais personnellement, mais pas le seul, très inquiet lorsque nous avons soumis cette augmentation à l'approbation de l'AG ; d'autant plus inquiet que le moment de la communication de cette augmentation était particulièrement inapproprié puisque de nombreux clubs avaient déjà organisé leurs assemblées générales, fixé le coût des cotisations de leurs adhérents et ne pouvaient revenir en arrière pour la saison 2016-2017.

Une bonne explication des projets, la mise en place d'un dispositif donnant de la souplesse au règlement de la dette par les clubs, la prise en compte que la chance qui s'offrait à la ligue d'avoir un outil moderne nécessaire au bon développement du Football Régional ne se représenterait peut-être jamais ont permis l'adoption de ces tarifs augmentés. Le vote s'est fait à 80,9% ce qui dans les meilleurs rêves était inenvisageable et ce qui dans la réalité est INCONTESTABLE.

Et puis malgré cette augmentation substantielle, un coût des licences dont la fourchette va de 11 euros à 26,80 euros, ce n'est pas le plus élevé du football et c'est très inférieur à ce qui se pratique dans les autres sports.

F comme Fusion :

Reporté (pour la bonne bouche ?) à la fin de cet abécédaire.

G comme Gerland ou Geoffroy Guichard :

Les initiales de ces deux stades me permettent de traiter à égalité l'ASSE et l'OL ce qui n'est jamais facile. Ces deux stades ont tous les deux une belle histoire et ont été le théâtre de pleins d'exploits qui ont porté les deux clubs phares en tête du football hexagonal et leur ont aussi permis de tutoyer les sommets européens.

H comme Humilité :

Dans nos instances, quel que soit le poste occupé, l'humilité doit être notre compagne permanente. Etre sérieux, oui ! Se prendre trop au sérieux, non !

I comme Identité :

Nous ferons tout pour que nos secteurs géographiques puissent conserver un minimum d'identité au sein de la nouvelle configuration territoriale ; c'est en associant ces identités voire en les confrontant que nous pourrons progresser.

J comme Jeu :

Le ludique doit être une préoccupation prioritaire. Sous prétexte de réalisme lié au résultat, on l'a trop souvent oublié. Il est heureux de constater qu'il revient sur le devant de la scène dans la formation dispensée aux éducateurs.

L comme Limites territoriales :

Avec nos amis auvergnats et altiligériens, nous avons vécu récemment un épisode très douloureux relativement à l'appartenance des clubs de la Rive Droite du Lignon qui pratiquaient dans la Loire et en Rhône-Alpes. Episode douloureux surtout parce qu'il remettait en cause l'Histoire ; il a laissé quelques traces.

Actuellement, sur notre territoire, quelques velléités de faire revenir des clubs dans le district de leur département d'origine et de situation géographique se font jour. Ces velléités sont parfaitement recevables car le sujet concerne 43 clubs pour 8.713 licenciés mais pour autant recevables qu'elles soient, ces velléités ne devront pas se traduire par une application de force de la Loi sur le Sport ; elles ne devront absolument pas faire l'économie d'un travail de fond où la concertation me semble être la seule solution envisageable. Merci d'avance d'intégrer cet avis pour ne pas renouveler l'épisode douloureux cité ci-avant ce qui serait préjudiciable à tous.

M comme Marketing :

Le marketing doit être au service du football et non l'inverse comme on le constate de plus en plus fréquemment ; il n'est pas contestable qu'il apporte des moyens tout aussi intéressants qu'indispensables mais ne créons pas trop de manifestations ou d'organisations inutiles pour le football même si elles sont une contrepartie nécessaire aux partenaires.

N comme NOTRe :

C'est la loi qui nous a imposé la fusion à l'instar de ce qui a été fait pour les régions territoriales et administratives.

O comme Ouverture :

Les partenariats avec le Handisport, le Sport Adapté et d'autres organisations du même type ont bien avancé. Outre l'aide à des gens qui n'ont pas eu la même chance que la majorité, qui est notre raison essentielle de rapprochement, ils peuvent aussi nous donner une image positive non négligeable.

P comme Présidents :

Comme dans la vie courante, il importe de se rappeler, que pour que nous existions aujourd'hui, il y en a qui se sont levés avant nous, des pionniers, des fondateurs et d'autres qui ont fait une belle œuvre entourés des membres de leurs comités de directions, de leurs administrations et des acteurs sportifs. Je vais vous les citer sachant que le Ligue, en 96 ans, 3 mois et 15 jours, n'a usé que 11 Présidents tout en ayant eu 12 présidences :

M. Fraisse, le Président fondateur de 1920 à 1923.

M. Prévost de 1923 à 1929.

M. Maillet de 1929 à 1932.

M. Chavanne de 1932 à 1939.

M. Mallaret de 1939 à 1968, soit 29 ans de durée ce qui est notre record.

M. Mayol de 1968 à 1973.

M. Gauthier de 1973 à 1976.

M. Fournet-Fayard de 1976 à 1985 (Président de la FFF de 1984 à 1993).

M. Vernet de 1985 à 2000. (Conseil Fédéral de 1992 à 2000).

M. Barbet de 2000 à 2011 (Président de la LFA de 2011 à 2013).

M. Thinlot de 2011 à 2012 officiellement mais de 2010 à 2013 dans la réalité.

M. Barbet de 2012 à ce jour.

P comme Palmarès :

Avec :

17 titres de Champion de France (10 pour l'ASSE et 7 consécutifs pour l'OL), 11 Coupes de France (6 ASSE et 5 OL), 2 Coupes de la Ligue (1 ASSE et OL) 6 Coupes Gambardella (3 ASSE et 3 OL) 14 titres de Championnes

de France Féminines (les 14 pour l'OL et son prédécesseur le FC Lyon), 8 coupes de France féminines (là aussi les 8 pour l'association FCL/OL) et 3 Ligues des Champions Féminines de l'UEFA (les 3 pour l'OL), la vitrine rhônalpine des trophées, pour ne retenir que les principaux, est copieusement garnie et ne doit pas avoir beaucoup d'équivalent chez ses homologues.

Q comme ... Panne :

Ça ... humanise l'exercice.

R comme Représentants :

Nos gouvernances ont pendant longtemps reposé sur une composition basée sur la représentation de chacune des familles des acteurs du football. C'était certainement de bon aloi mais qu'est-ce que ça nécessitait comme débauche d'énergie et de temps avant de prendre une décision. Une véritable force d'inertie ! Ceci était également une fragilité pour les Présidents qui se retrouvaient rapidement seuls (les exemples ne manquent pas) face aux événements négatifs.

Aujourd'hui, ce système de représentation est soit supprimé (FFF, LFA), soit réduit (Ligues et Districts) ce qui permet à ceux qui s'engagent dans les responsabilités de pouvoir compter sur des équipes.

S comme Sièges :

La ligue a été hébergée par 7 sièges :

Ceux de la première partie (1920 à 1944) étaient dans des cafés ou restaurants de Lyon : Café de la Brioche, Restaurant du Palais Royal, Grand Café du Nouveau Centre, Grand Café Restaurant de la Paix.

Là je ne résiste pas à vous livrer un courrier d'un propriétaire de restaurant qui avait certainement valeur de convention. Il s'appelait Monsieur HONNORAT l'auteur de ce document : « *Je veillerai à ce que le service consommation ne donne lieu à aucun reproche et vous communiquerai mes tarifs.*

Pour vos réunions du mardi, je mettrai à votre disposition ma grande salle des sociétés au 1^{er} étage. Pour frais d'éclairage et de chauffage, entretien et service, nous restons d'accord à titre d'indemnité pour la somme de 1.000 francs pour la période à venir du 15 avril 1922 au 15 avril 1923.

En raison de la valeur des archives et des objets que vous avez à déposer dans cette salle, je veillerai à ce que personne n'y pénètre en votre absence. »

Ensuite la Ligue a quitté ces cafés pour s'installer toujours à Lyon, 7, rue Pizay en 1944, 8 quai Général Sarrail en 1970 et à Villeurbanne, 237 rue Léon Blum en 1979. Je pense que 2017 verra un retour à Lyon.

Ces histoires de sièges sont aussi l'occasion de vous informer qu'après la Fusion, nous conserverons le siège actuel de l'Auvergne à Cournon ; il date de 5 ans et nous avons considéré qu'il serait dommage de ne pas conserver cet immeuble neuf et fonctionnel qui permettra au minimum de conserver un accueil de proximité.

T comme Tola Vologe :

C'est l'autre grand projet de cette période.

Pour faire court, il permettra à la ligue :

- De transférer son siège administratif de Villeurbanne.
- D'avoir enfin un centre technique avec 3 terrains en pelouse naturelle.
- D'héberger son Centre Interrégional de Formation qu'elle avait déjà en commun avec l'Auvergne ; le CIF était jusqu'à ce jour sdf.
- D'accueillir un Pôle espoirs Garçons.
- De construire des salles de réunions à partager avec d'autres sports et de construire un terrain réduit couvert pour le futsal et le foot à 5.

En résumé, la LRAF et surtout la nouvelle ligue aura à disposition l'outil nécessaire à son développement ; cet outil servira à tous.

Nous sommes en phase de finaliser le montage financier et nous devrions entrer en possession de Tola Vologe vers la mi-octobre pour un déménagement vers mi-2017 ce qui permettra de réaliser les travaux nécessaires à l'ajustement de ses besoins.

Je pense également nécessaire de rappeler que cet outil n'est pas démesuré ni trop luxueux ; il correspond juste à nos besoins actuels.

Alors pourquoi le nom de Tola Vologe ? C'est pour rendre hommage à Anatole Vologe, d'origine Lituanienne, qui a été un grand sportif, éclectique car il a pratiqué au plus haut niveau le Tennis de Table,

l'Athlétisme et le Hockey sur Gazon et qui a aussi été un grand résistant abattu en mai 1944 à Lyon par la Gestapo.

U comme Unité :

Elle sera plus nécessaire que jamais pour réussir tout simplement. Ça va sans dire mais ça va mieux en le disant.

V comme Valorisant :

Lors de l'ouverture d'une réunion d'un de nos Groupes Thématiques, un Auvergnat a souhaité prendre la parole pour dire : « *La Ligue d'Auvergne est considérée comme une petite ligue ; nous-mêmes qui composons la Ligue d'Auvergne, nous nous considérons comme une petite Ligue. Je considère que le fait de fusionner avec une plus grande ligue pour composer une grande ligue est très valorisant et très motivant pour nous.* »

Nous avons apprécié cette déclaration car elle fixait positivement les actions à entreprendre et les buts à atteindre ; nous l'avons également faite nôtre car elle devait également s'appliquer à Rhône-Alpes.

W, X, Y, Z comme Je n'ai pas trouvé ni peut-être beaucoup cherché car vous devez commencer à en avoir marre et moi aussi donc il n'y a rien.

Je terminerai par F comme Fusion qui est quand même l'objet principal de cette Assemblée Générale du moins pour sa séquence Extraordinaire :

Il y a deux ans, à la même époque, nous nous posions la question de savoir quelle était la meilleure solution suite à la fusion des Régions dans le cadre de la Loi NOTRe. Ces questions se posaient relativement aux deux possibilités offertes :

- Les Ligues de Rhône-Alpes et d'Auvergne de Football fusionnent.
- Elles ne fusionnent pas.

Nous en restions au niveau de nombreux et multiples questionnements et nous avons une certaine tendance à dire « wait and see » mais il y avait obligation de prévoir, envisager et concevoir, avec nos partenaires auvergnats, les différents scénarios possibles afin d'être prêts le moment venu.

9 mois plus tard, la question ne se posait plus car l'Etat et son ministère des Sports par le biais d'un courrier adressé à la FFF en juillet 2015, ne laissait plus de doute : il devait y avoir l'application sans dérogation, ni aménagement de la Loi sur le Sport qui enjoint aux instances sportives d'épouser les contours de leurs circonscriptions administratives et qui fixait des délais très courts pour le réaliser à savoir le 31 décembre 2016.

Dans ce contexte et dans l'émoi provoqué par l'annonce et par les délais très courts imposés, tout n'était pas forcément facile à appréhender.

Certains s'exprimaient :

Fernand DUCHAUSSOY disait : « ce n'est pas un mariage d'amour » ; Albert GEMMIRICH : « Je ne dis pas que nous allons faire tout ça de gaieté de cœur, mais c'est la loi » ; Moi-même dans divers éditoriaux ou discours : je parlais d'un mariage forcé.

D'autres étaient plus violemment contestataires, voire opposés, mais suite au discours sans ambiguïté du secrétaire d'état aux sports Thierry BRAILLARD devant les collègues réunis, ils avaient admis que « la loi c'est la loi ».

Donc nous étions en présence d'une réforme qui était imposée par l'Etat, dans un calendrier imposé par la FFF mais avec un petit espace de liberté à investir.

Un espace de liberté à investir pour transformer ces contraintes en opportunités.

Nous devons donner du sens, du bon sens à une réforme que nous n'avions pas souhaitée.

Notre croyance était et est toujours que la force du football amateur c'est la vitalité de ses clubs

Cette réforme devait donc être l'occasion de développer nos moyens, nos compétences, nos services pour que les clubs amateurs puissent vivre, avoir des projets et des ambitions.

Notre vision de ce que doit être la ligue à l'horizon 2018 c'est-à-dire une fois installée était et reste :

- Une structure reconnue pour la pertinence de sa politique de développement du football régional, par le respect de la diversité de ses territoires et l'exemplarité de sa gestion.

- Une ligue disposant des ressources nécessaires à sa politique. Ressources à disposition des clubs par l'intermédiaire de structures de proximité (districts) qui doivent devenir de véritables centres de ressource pour le développement et l'accompagnement des clubs.
- Une ligue proposant une offre de pratique pour tous, des compétitions permettant d'assouvir les ambitions de chaque club
- Une entité dans laquelle se reconnaissent tous les dirigeantes et dirigeants, toutes les joueuses et joueurs, toutes les éducatrices et éducateurs, tous les arbitres et tous les salariés.

Les premiers pas :

Pour arriver à cela nous nous sommes engagés avec énergie et résolution.

Nous avons travaillé pour que la construction de notre nouvelle ligue se fasse en concertation et pas en manipulation.

Il ne fallait pas se contenter de reproduire à l'identique, l'organisation, les procédures, les habitudes actuelles sur un territoire plus grand.

Il nous fallait imaginer une nouvelle gouvernance qui nous permette vraiment d'atteindre nos ambitions : offrir des services de plus en plus performants, aux clubs et aux licenciés. De réels services, accessibles à tous.

Comme je l'ai dit dans l'édito du journal spécial AG : « La partition est écrite, il reste à la jouer ! »

En conclusion, cette fusion est un challenge passionnant pour lequel Auvergnats et Rhônealpins se sont investis sans compter.

Maintenant, comme en d'autres situations, la période pré-nuptiale est toujours belle, très belle, parfois trop belle et on peut être amenés à déchanter ensuite.

J'ai la faiblesse de penser que ça ne sera pas le cas mais j'appelle à la vigilance car un fâcheux dérapage arrive aussi vite et aussi souvent qu'un virage bien pris. Je sais pouvoir compter sur chacun des acteurs actuels et futurs pour qu'il n'y ait pas trop d'impairs et sur le perfectionnisme de chacun pour que le produit fini soit beau, très beau.

Nous n'avons pas fini, il reste du travail mais le challenge est toujours aussi passionnant.

Enfin pour terminer et une fois n'est pas coutume, je ferai une citation. J'espère tout simplement que Confucius, à qui je l'ai empruntée pour la relooker, ne se retournera pas dans sa tombe en l'entendant et que notre ami André DUNAND, adepte des citations de Confucius, ne sera pas contraint de revenir en toute hâte de Madagascar où il séjourne actuellement, pour remettre de l'ordre.

Alors cette citation c'est : « ***Nous avons tous deux ligues et la deuxième commence le jour où l'on s'aperçoit que l'on en a qu'une.*** »

Merci pour votre écoute et votre patience. »

Annonce du quorum

Délégués convoqués : 264 pour un nombre total de voix de 199 684.

Présents : 217 (soit 82,2 % des délégués convoqués) représentant 180 946 voix (soit 90,6 % du nombre total de voix).

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Approbation du Procès-verbal de l'A.G. d'été du 2 juillet 2016 à Lyon

Pas de remarque, ni de question.

Vote : Adopté à la majorité (1 abstention).

*Approbation des Rapports Moraux des Commissions
pour la saison 2015-2016*

Pas de remarque, ni de question.

Vote : Adopté à la majorité (1 abstention).

Bilan financier de la saison 2015-2016

Présentation du Compte de résultat arrêté au 30/06/2016 (Daniel THINLOT)

COMMENTAIRES DU REALISE 2015/2016

« Je vous propose la présentation de ce budget de la manière suivante :

- Je vais vous présenter une synthèse rapide du compte de résultat.
- Je vous donnerai un aperçu de l'évolution des familles constituant notre budget pour les charges et les produits.
- Je vous commenterai les écarts avec le prévisionnel sur chaque grande ligne du compte de résultat, charges et produits.
- Je vous ferai une brève conclusion.

Puis prendront le relais :

- Notre trésorier adjoint, Eric LUC, qui vous présentera le bilan.
- Notre Commissaire aux Comptes, Patrick BIOLLEY, fera son intervention.

Après ces interventions, vous pourrez bien entendu poser toutes les questions que vous souhaitez, nous tâcherons d'y répondre au mieux.

SYNTHESE

Notre résultat définitif est de 156.687 €.

CHARGES : 6.583.426 €

Notre réalisation charges est supérieure à notre prévisionnel de + 253.109 €.

Nous pouvons considérer que ce dépassement est dû pour cette saison à 4 facteurs principaux :

- Achats administratifs :	+ 168.073 €
- Frais généraux :	+ 35.938 €
- Fonctionnement et organisation :	+ 32.612 €
- Récompenses et subventions :	+ 220.187 €

En partie compensé par des économies au niveau des compétitions, des commissions, du personnel et des charges exceptionnelles que nous verrons dans l'explication des écarts.

PRODUITS : 6.740.114 €

Notre réalisation produits est supérieure à notre prévisionnel de + 409.797 €. Nous pouvons considérer qu'en dehors de quelques écarts mineurs que nous verrons dans l'explication des écarts sur nos produits, ce dépassement est dû pour cette saison à 3 facteurs principaux :

- Clubs :	+ 200.668 €
- Subventions :	+ 95.937 €
- Autres produits :	+ 103.480 €

Nous pouvons constater que nos résultats après une baisse de 99.000 € de 2010 / 2011 à 2011 / 2012 et de 46.000 € de 2011 / 2012 à 2012 / 2013 sont relativement stables.

- 2013 / 2014 :	160.184 €
- 2014/2015 :	144.635 €
- 2015/2016 :	156.687 €

Nous pouvons être satisfaits de la bonne tenue de ce budget qui s'inscrit comme nous venons de le voir depuis 3 saisons dans une bonne continuité, sans excès de résultat.

Mais malgré cela, nous ne devons pas nous installer dans une trop grande confiance.

En effet ce qui a tendance à me rendre mesuré, c'est la fragilité du nombre de nos licenciés.

Je voudrai rappeler que sur la saison 2011/2012 nous avons touché le fond du puits avec 184.434 licenciés, puis doucement jusqu'en 2014/2015 nous sommes remontés jusqu'à 202.966 licenciés. En 2015/2016 nous ne restons pas au moins stable, nous baissions, certes peu 201.205 licenciés, soit 1761 de moins, n'oublions pas qu'en 2007/2008 la chute s'était amorcée de la même façon.

Cela est préoccupant lorsque l'on sait que cette ligne budgétaire générée par les licences représente 46% de notre budget.

De plus sur ce début de saison nous sommes à date identique en retard sur la saison dernière au niveau du nombre de licences, il est encore tôt pour en tirer une conclusion d'autant plus que chaque fois où l'équipe de France se comporte bien ce qui est le cas à l'Euro nous avons une évolution des licenciés.

Bon je ne vais pas m'alarmer plus longtemps bien qu'il y ait de quoi compte tenu des échéances qui nous attendent avec la fusion, l'ETR régionale, l'acquisition et le fonctionnement de Gerland, où il faut s'attendre à des saisons difficiles, mais j'ai toujours pu constater que l'on ne grandit pas sans ces contraintes.

Je terminerai ainsi cette synthèse et nous allons passer à un aperçu sur l'évolution de nos familles et à l'explication de nos écarts avec notre prévisionnel.

CHARGES 6.583.426 €

Poids des familles sur nos charges

PERSONNEL : 28,3%

ACHATS ADMINISTRATIFS : 24%

Ces 2 familles représentent 52,30% de nos charges, ce qui est tout à fait caractéristique d'une société de service que nous sommes.

Le personnel par rapport à 2014/2015, nous régressons légèrement de 8.958 € et nous sommes en dessous de notre prévisionnel de 75.607 €.

Les achats administratifs par rapport à 2014/2015, nous sommes à + 155.909 € et nous sommes à +168.073 € par rapport à notre prévisionnel.

Nous en verrons les causes dans l'explication des écarts.

RECOMPENSE et SUBVENTIONS : 23,2%

Nous sommes au-dessus de 2014 /2015, + 135.182 € et assez au-dessus de notre prévisionnel, + 220.187 €. Dans l'explication des écarts nous en verrons les causes.

COMMISSIONS : 11,2%

Nous sommes à peine au-dessus de 2014/2015, + 7.930 € et en dessous de notre prévisionnel, - 23.655 €.

COMPETITIONS : 3,6%
FRAIS GENERAUX : 3,6%
FONCTIONNEMENT et ORGANISATION : 3,2%
COMMUNICATION et PUBLICATION : 1,6%
DOTATION sur EXERCICE : 1,1%
CHARGES EXCEPTIONNELLES : 0,2%

Ces 6 familles ne nécessitent pas de commentaires particuliers et leur poids sur nos charges est sensiblement égal à 2014/2015.

CHARGES 2015/2016

ACHATS ADMINISTRATIFS : + 168.073 €

Pour cet écart nous avons :

Clubs : + 156.654 €

Nous avons une option au prévisionnel de 200.000 licenciés et avons réalisé 201.205 donc payé un peu plus de licences à la FFF.

Nous avons payé à MDS pour l'assurance plus que prévu surtout à cause des 0,80cts par licenciés pour l'IPP grave que nous n'avons pas inclus dans notre prévisionnel puisque voté seulement à l'assemblée d'été 2015.

Frais changement de clubs : + 8.151 €

Nous avons réalisé plus de changements de clubs que prévu, donc payé à FFF plus que prévu.

Affranchissement : + 4.296 €

Nous avons prévu un peu en dessous, cette prévision n'est pas facile à cerner.

Fournitures & imprimés : - 13.790 €

Nous avons réalisé des économies au niveau :

Des imprimés / Des fournitures de bureau / Des photocopies

Réglementation générale : - 296 €

Non significatif.

Documentation : + 994 €

Au niveau des abonnements à des journaux spécialisés.

Crédit-bail / Locations : + 16.278 €

Nous avons :

- Diminué au niveau du matériel informatique

- Par contre nous avons augmenté au niveau des photocopieurs. 24.800€ au niveau d'un nouveau contrat pour Riso aux licences, et 19.200€ pour une échéance du contrat Toshiba comptabilisé en trop cette saison.

- Au niveau de la voiture de la Ligue, la location a cessé en cours de saison.

- Un petit plus sur la téléphonie.

Maintenance ordinateurs : - 4.217 €

Nous avons moins dépensé que prévu en maintenance informatique, un peu plus en matériel informatique, et moins en logiciel et matériel.

FRAIS GENERAUX : + 35.938 €

Pour cet écart nous avons :

Eau / Gaz / Electricité : + 6.462 €

Nous avons dépassé notre prévision au niveau Gaz / Electricité.

Téléphone : - 3.283 €

Nous avons réalisé une économie au niveau de notre flotte de téléphones portables.

Entretien / Réparations : + 14.048 €

Nous avons dépassé notre prévision au niveau de l'entretien des biens immobiliers, réalisé quelques économies au niveau entretien divers et matériel de bureau.

Véhicule Ligue

RAS non significatif

Honoraires : + 25.113 €

Nous avons eu plus de frais que prévu en expertise comptable avec la fusion Rhône-Alpes / Auvergne, avec le projet Gerland et le logiciel pour l'établissement des bulletins de salaire.

Nous avons eu moins de frais d'avocat que prévu.

Nous avons plus d'honoraires de formation que prévu au niveau de la mise en place de coordinateurs entre les services et la direction générale ainsi que des conseils au niveau de la fusion et du projet Gerland.

Impôts - 1.946 €

Non significatif

Assurance Ligue : - 572 €

Non significatif

Autres : - 4.269 €

Cette économie est réalisée sur le Car Podium, car il a été moins utilisé que prévu.

COMPETITIONS : - 14.441 €

Pour cet écart nous avons :

Coupes et matches internationaux : - 9.236 €

Nous avons réalisé une économie au niveau :

- De la finale de nos coupes régionales
- Des matches internationaux
- Nous avons un surcoût au niveau de la Coupe des Régions seniors UEFA

Opérations jeunes : - 4.242 €

Nous avons :

- Réalisé une économie au niveau des Coupes Nationales et Régionales U13.
- Réalisé également une économie au niveau de la Coupe Nationale U15, Interdistricts U15 et rassemblement U14-U16
- Subi un petit plus sur le rassemblement U15
- Nous n'avons pas prévu les espoirs du foot

Foot Féminin + 6.802 €

Nous avons un plus :

- Au niveau des RID U15
- Au niveau du Rassemblement U15 non prévu

Nous avons réalisé une économie :

- Au niveau Coupe régionale U13
- Au niveau des RID U12 et U13
- Au niveau Coupe Nationale U15
- Au niveau Coupe Nationale U13

Foot Diversifié - 7.267 €

Nous avons réalisé une économie :

- Au niveau Coupe Nationale Futsal
- Au niveau Coupe Régionale Seniors
- Au niveau Coupe Régionale Jeunes
- Au niveau de la détection Futsal

Nous avons un petit plus au niveau Handicap et Carcéral.

FONCTIONNEMENT & ORGANISATION : + 32.613 €

Pour cet écart nous avons :

Comité Directeur : + 19.316 €

Nous avons :

- Un plus au niveau des Comités de Direction
- Un plus pour les réunions concernant la fusion non prévues au budget

Nous avons quelques petits moins au niveau des :

- Réunions bureau de Ligue
- Réunions Présidents de District
- Réunions Président Ligue

Assemblées Générales : + 4.147 €

Nous n'avons pas fait l'AG d'été dans un District, mais sur Lyon à l'ENS, donc un coût supplémentaire de location de salle.

Assemblées Fédérales :- 6.480 €

Nous avons moins dépensé que prévu.

Permanence & Représentation : + 14.055 €

Nous avons eu un plus au niveau de :

- Représentation Ligue
- Permanence Ligue
- Déplacements administratifs

Nous avons une économie au niveau des représentations en commissions fédérales FFF

Renonciation des bénévoles à leurs km : +12.303 €

Les bénévoles augmentent leur renonciation pour leurs impôts, là, pas d'incidence nous retrouvons la même somme dans les produits.

Réunions clubs à la Ligue : - 6.995 €

Nous avons prévu un peu fort.

Missions & Réceptions : - 3.736 €

Peu significatif.

COMMISSIONS : - 23.655 €

Pour cet écart nous avons :

Technique : - 381 €

RAS Budget tenu.

Arbitres : + 9.587 €

Nous avons un plus au niveau des :

- Stages arbitres
- Contrôles
- Sports études
- Fidélisation

Nous avons une économie au niveau de :

- Frais d'arbitrage
- Fonctionnement

Délégations : + 4.721 €

Ce sont les frais de délégation qui sont en dépassement

Le budget de fonctionnement a été tenu.

Formation : - 18.889 €

Le budget formation dirigeant n'a pas été utilisé, car sur cette saison nous avons axé la formation sur la FMI qui a été mis sur un autre budget.

Ethique & lutte contre la violence : - 21.278 €

Nous avons un petit plus au niveau du fonctionnement de la commission de prévention

Nous avons une économie au niveau :

- Des médiateurs, après avoir doublé pendant 2 saisons, ce budget revient à son ancien niveau.
- Achat de matériel pour la prévention
- De la Commission de l'Ethique

Autres commissions : + 2.584 €

Non significatif, je dirai même, budget tenu, cela concerne 25 commissions.

PERSONNEL : - 75.607 €

Pour cet écart nous avons :

Salaires bruts & charges : - 100.972 €

Nous avons eu moins de saisonniers que prévu par manque de candidats pour la saisie des licences.

Nous avons eu un départ à l'administratif et un départ à la technique, non connu au montage du budget donc pas pris en compte

Nous avons eu le recrutement d'un poste pour le juridique non connu au montage du budget.

Nous avons eu le recrutement d'un poste en CDD pour la communication non connu au montage du budget.

Autres charges : - 925 €

Non significatif

Personnel intérimaire : + 25.202 €

Ainsi que je l'ai mentionné dans la rubrique salaires, nous avons dû avoir recours à plus d'intérimaires pour la saisie des licences par manque de saisonniers.

Autres : + 1.087 €

Non significatif

RECOMPENSES & SUBVENTIONS : + 220.187 €

Pour cet écart nous avons :

Récompenses & prix : + 50.232 €

Nous avons eu plus de stock que prévu au niveau des équipements, notamment au niveau de la dotation annuelle pour les arbitres.

Subventions aux districts : + 94.896 €

Nous avons versé une subvention un peu plus forte que prévu au niveau des licences

La subvention FFF à reverser aux districts a été un peu plus forte que prévue.

La subvention contrat d'objectif FFF à reverser aux districts a été aussi plus forte.

Aide aux districts : + 39.200 €

Il s'agit des 20% que l'on accorde aux districts sur notre résultat.

Jours de missions CTF : + 6.469 €

Ces jours ne sont pas connus au montage du budget.

Autres subventions : + 18.436 €

Il s'agit des subventions Ligue pour les tablettes de la FMI, non connues à l'établissement du budget.

Journées des bénévoles : - 1.569 €

Non significatif.

Invitations bénévoles : + 11.987 €

Il s'agit de l'invitation de bénévoles à des matches de l'Euro, non connue au montage du budget

Cotisations & dons : + 533 €

Non significatif.

COMMUNICATION & PUBLICATION : - 21.285 €

Pour cet écart nous avons :

Annuaire & brochures : + 6.947 €

Nous avons :

- Un peu plus que prévu au niveau des annuaires, dû à un travail supplémentaire sur la saisie
- nous avons eu besoin de plus de brochures que prévu

Pôle communication : - 21.404 €

Nous n'avons pas utilisé la totalité du budget.

Promotion : - 6.829 €

Nous n'avons pas utilisé tout le budget des événements promotionnels et du Car Podium

Nous avons dépassé le budget en matière de cadeaux promotionnels pour équiper le Car Podium et en cadeaux divers, la cause en est l'Euro 2016

CHARGES EXCEPTIONNELLES : - 37.231 €

Nous avons moins eu de charges exceptionnelles que prévues. Cette prévision est très aléatoire au montage du budget. A titre d'info, la saison dernière nous étions à 113.000 € et celle d'avant à 95.000 €.

DOTATIONS sur EXERCICE : + 18.513 €

Nous avons mal prévu les amortissements

Nous avons un petit plus au niveau des dotations clients

IMPREVUS

Le réalisé de ce poste ressort à 0, mais en réalité nous avons utilisé cette somme en dépenses imprévues. Elles se répartissent dans les comptes concernés

PRODUITS 6.740.114 €

Poids des familles sur nos produits

CLUBS 53,3%

De très loin toujours la plus grosse famille de nos produits, alimentée dans sa grande partie par un seul poste Licences – Assurance pour 87,3% et qui représente aussi 46,6% du total de nos produits. Nous progressons significativement par rapport à 2014/2015, + 189.336 € et nous sommes par rapport à notre prévisionnel à + 200.668 €.

SUBVENTIONS 22,8%

Nous sommes légèrement supérieurs à la saison dernière, + 76.558 €. Nous gagnons 0,8% par rapport au total de nos produits et nous sommes à +95.937 € par rapport à notre prévisionnel.

AUTRES PRODUITS 12,1%

Nous sommes en dessous de la saison dernière, - 130.086 €. Nous perdons 2,2% par rapport au total de nos produits et nous sommes à + 103.480 € par rapport à notre prévisionnel.

TRANSFERT DES CHARGES 5,7%

Nous sommes légèrement en dessous de la saison dernière, - 20.696 €. Nous perdons 0,4% par rapport au total de nos produits et nous sommes à - 26.619 € par rapport à notre prévisionnel.

STAGES – FORMATION 3,2%

COMPETITIONS 2,7%

PRODUITS sur EXERCICES ANTERIEURS 0,2%

Ces 3 familles n'appellent pas de commentaires particuliers.

PRODUITS 2015/2016

CLUBS : + 200.668 €

Pour cet écart nous avons

Cotisations Ligue : + 797 €

Non significatif

Licences – Assurance : + 177.233 €

Licences, nous avons monté notre budget avec l'option de 200.000 licenciés, nous avons réalisé 201.205, ce qui nous crée +21.515€.

Frais d'enregistrement, pour la même raison nous avons +9.837€.

Assurance, d'une part toujours pour la même raison, mais cette fois pour la plus grande partie, nous avons les 0,80 € par licencié pour l'IPP grave que nous n'avions pas inclus dans notre prévisionnel puisque voté seulement à l'Assemblée d'été 2015, nous avons +144.601€.

Nous avons un petit plus sur la garantie RC Dirigeant et l'anti spam

Brochures – Annuaires : + 421 €

Non significatif

Pénalités : + 14.992 €

Nous avons un plus au niveau :

- Des amendes disciplinaires
- Sur les remboursements des frais d'arbitrage
- Sur les amendes diverses CRD.

Nous avons un petit moins au niveau :

- Des amendes sportives
- Des amendes administratives.

Autres produits : + 7.224 €

Il s'agit essentiellement de :

- L'homologation des éclairages.
- Des appels et réclamations.

STAGES – FORMATIONS : + 49.651 €

Il s'agit essentiellement du BEF et du CFF4, Futsal et départementales.

Nous n'avons pas toujours au montage du budget tous les éléments nécessaires.

SUBVENTIONS : + 95.937 €

Pour cet écart nous avons

Subventions FFF : + 95. 671 €

Nous avons :

Un moins sur la subvention Fédérale

Un petit moins sur l'aide aux CTRA

Un plus au niveau du Contrat d'Objectif FFF

Un plus sur la subvention FFF pour le Pôle Féminin
Un plus sur la subvention FFF pour les Districts

Subventions DRJSCS : - 924 €
Non significatif.

Subvention Région : + 1.189 €
Non significatif.

COMPETITIONS : - 9.264 €

Pour cet écart nous avons

Compétitions Nationales : - 10.736 €

Nous avons :

- Un moins au niveau de la journée des Ligues
- Un petit plus au niveau de la Coupe de France.

Compétitions Régionales : + 1.472 €
Non significatif.

TRANSFERTS de CHARGES : - 26.619 €

Pour cet écart nous avons

Participation aux salaires : - 12.831 €

Nous avons :

- Un petit plus au niveau du correspondant informatique.
- Au montage du budget nous n'avons aucune connaissance sur l'évolution des remboursements de la Sécurité Sociale, nous ne budgétions rien, nous avons eu 25.051€.
- Au montage du budget nous avons prévu le remboursement pas le District de l'Ain de la participation d'un de nos CTR à leur activité, cela a été annulé.
- Nous avons eu le départ en cours de saison d'un CTR, donc moins perçu de subventions FFF.
- La FFF nous subventionne moins au niveau des Cadres d'Etats.

Autres : - 26.091 €

- Sur les remboursements FFF de déplacements et divers, nous avons moins eu que prévu.
- Nous avons eu moins que notre prévision sur les remboursements de frais d'arbitrage de la part de la FFF.
- Sur les remboursements divers prévus, nous avons eu un petit peu moins.
- Sur les remboursements tickets restaurant, nous avons eu un petit peu moins que prévu.

Renonciation des bénévoles à leurs kms pour les impôts : + 12.303 €
Pas d'incidence puisque nous avons la même somme dans les charges.

AUTRES PRODUITS : + 103.480 €

Pour cet écart nous avons

Frais changement de club : + 78.722 €

A chaque fois nous restons prudents sur cette prévision.

Produits Financiers : + 4.826 €

Peu significatif, simplement nous pouvons signaler : nous remontons doucement, sur la saison 2010/2011 notre réalisé le plus bas enregistré était de 43.877 €. Nous sommes à 69.826 €. Par précaution nous sommes sur des placements sécurisés donc peu productifs.

Reprise sur provisions : + 4.000 €

Il s'agit d'un départ de l'administratif pour lequel nous ne cotisons plus sur notre assurance retraite.

Partenariat / Sponsoring : + 15.738 €

Notre activité avec notre équipementier ayant été plus importante que prévue, nous avons dégagé plus de sponsoring.

PRODUITS sur EXERCICE ANTERIEUR : - 4.058 €

Pour cette famille nous n'avons pas d'éléments connus à l'établissement de ce budget. Nous prévoyons chaque saison 20.000 € qui sauf cas exceptionnel est suffisant.

CONCLUSION

J'en terminerai ainsi.

Je pense que nous allons quitter une sécurité financière que nous avons acquise dans le cadre d'un fonctionnement stable et régulier depuis de nombreuses années.

Nous allons entrer dans une nouvelle tranche de notre histoire avec la fusion, l'ETR régionale et un formidable challenge avec le projet Gerland : un centre technique avec l'installation de notre siège, d'un pôle espoir garçons et de notre centre de formation interrégional.

Nous allons forcément devoir traverser une période difficile sur le plan financier où de nouvelles charges, bien que nous en ayons la connaissance, ne s'appréhenderont qu'avec l'expérience du terrain. Nous devons peut-être avancer par étape pour pouvoir assurer l'équilibre de notre budget.

Le challenge ne sera possible que si nous savons mettre à tous les niveaux la rigueur nécessaire pour réussir où chacun devra être concerné et devra tirer la charrette dans le même sens.

Nous devons retrouver cette rigueur extrême et sans faiblesse des saisons 2002 à 2005 où nous étions dans la difficulté de laquelle nous avons su sortir.

Nous serons à nouveau confrontés à des choix difficiles à prendre pour sauvegarder notre équilibre financier. Il faudra peut-être savoir une fois rompre avec cet équilibre pour mieux rebondir ensuite.

Je suis certain que nous y parviendrons, c'est ainsi et seulement que nous serons capables de relever ce challenge qui nous attend, challenge indispensable pour le développement d'une grande Ligue, en oubliant jamais que les grandes choses les plus solides naissent dans la difficulté que seule la rigueur saura vaincre.

J'en terminerai ainsi mon intervention et avant de céder la place à Éric LUC pour la présentation du bilan, il me reste à vous remercier de votre attention. »

Présentation du bilan, Eric Luc

Notre Président, dans son discours d'introduction, a fait un abécédaire de l'ensemble des actions, missions de la Ligue, je me limiterai à une seule lettre : le « F »

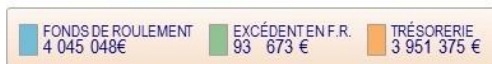
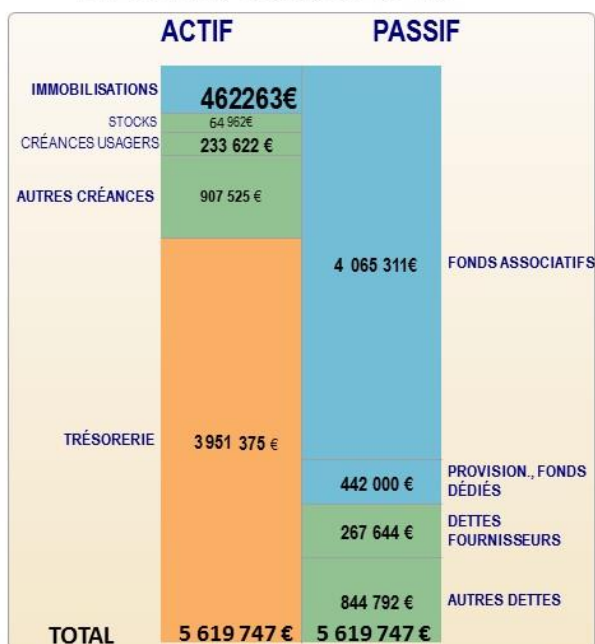
F comme Football qui est notre passion à tous les Fidèles licenciés de la 3 « F »

F comme Film de notre année comptable commencée le 1er Juillet et finie le 30 Juin 2016 qui vient d'être présenté par Daniel Thinlot.

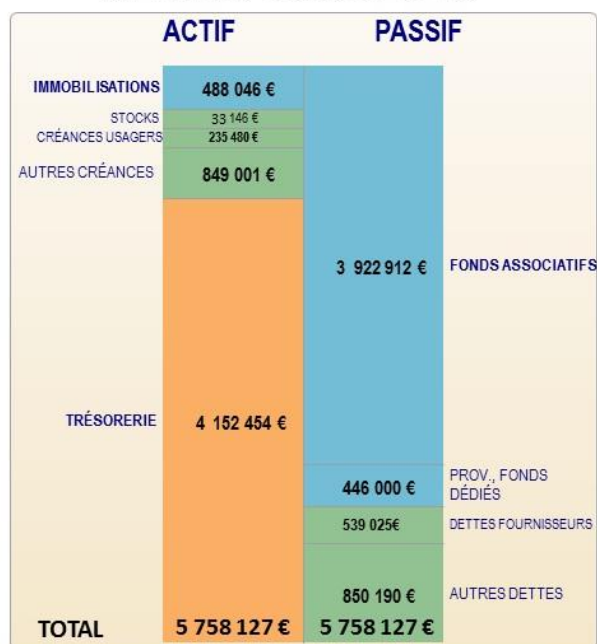
F comme « Foto » de notre bilan qui ne change pas beaucoup par rapport à l'année dernière.

F comme Fierté de présenter un très bon bilan qui est la conséquence d'une très bonne gestion depuis plus 12 ans.

BILAN AU 30/06/2016



BILAN AU 30/06/2015



En Conclusion,

F comme « Futur », je dois vous prévenir que l'année prochaine, notre bilan va complètement changer de physionomie avec la Fusion de nos 2 Ligues et notre déménagement sur le site de Tola Vologe.

F comme « Fin », de mon intervention.

Rapport du commissaire aux comptes, Patrick BIOLLEY

Mesdames et Messieurs les Elus et Dirigeants du football régional, bonjour,

Après l'allocution de votre Président Bernard BARBET et les présentations exhaustives du compte de résultat par votre Trésorier général Daniel THINLOT et du bilan par votre Trésorier général adjoint Eric LUC, c'est un réel plaisir pour moi de m'exprimer à mon tour devant vous, afin de vous présenter successivement mes deux rapports de Commissaire aux Comptes de votre Ligue régionale.

En premier lieu et en exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, je vais vous présenter mon rapport sur les comptes annuels, dont le but est de vous donner mon opinion sur les comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2016, et qui porte sur :

- . le contrôle des comptes annuels,
- . la justification de mes appréciations,
- . les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

En effet, les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président, votre Trésorier général et les Membres du Comité Directeur, mais de par la loi il m'appartient, sur les bases de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Ligue à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant, exposé dans la note de l'annexe intitulée « Provision pour les risques et charges liés au personnel », vous informant de charges et risques salariaux engagés, mais non soldés, provisionnés pour 302 000 €, et non à hauteur de l'intégralité des charges et demandes reçues, la gouvernance de la Ligue estimant que le dénouement de ces risques et charges est correctement évalué à ce jour.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

PRINCIPES COMPTABLES :

J'ai analysé les principes comptables suivis par votre Association. Je me suis assuré que ceux-ci sont conformes à la réglementation française en vigueur, sont bien appliqués et sont correctement décrits dans l'annexe.

ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES :

Dans le cadre de mon appréciation des estimations significatives retenues par votre Association, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes et des taux retenus pour calculer la dotation aux amortissements des immobilisations, qui s'élève au 30 juin 2016 à 54 193 €.

Je me suis assuré que les options retenues et décrites dans l'annexe sont appropriées.

Je me suis aussi assuré que les procédures mises en œuvre pour déterminer les provisions pour dépréciation des créances douteuses, sur les clubs de 38 631 €, permettent une évaluation de ce poste conforme au principe de prudence.

Des provisions pour risques et charges sont constituées chaque année. J'ai examiné les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour le calcul des 2 provisions pour charges futures constatées au 30 juin 2016 décrites dans l'annexe, à savoir :

- la provision de 140 000 € pour risque de non recouvrement de diverses charges liées à l'accident de car du 12 juillet 2008 ;
- et la provision pour des risques et charges liés au personnel de 302 000 €, dont 52 000 € afin de couvrir les engagements futurs de départ en retraite du personnel salarié de votre Ligue.

J'ai procédé à la vérification de tous les calculs effectués par votre Ligue, qui n'appellent pas de commentaire particulier de ma part, en dehors de l'observation, sur la provision pour les risques et charges liés au personnel émise au paragraphe précédent relatif à mon opinion.

PRESENTATION D'ENSEMBLE DES COMPTES :

J'ai vérifié que la présentation d'ensemble des comptes est, dans ses aspects significatifs, conforme à la réglementation en vigueur.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par votre Trésorier Général et dans les documents adressés aux membres, et/ou publiés sur le site Web de la Ligue Rhône-Alpes de Football, sur la situation financière et les comptes annuels de votre Association.

En deuxième lieu, je dois vous présenter mon rapport spécial sur les conventions réglementées, c'est à dire sur toute opération liant la Ligue Rhône-Alpes de Football à l'un des Membres de son Comité Directeur.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'art.R.612-7 du code de commerce, j'ai été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'art. L.612-5 dudit code, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION AVEC LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR (LFA)

Personnes concernées : Messieurs Didier ANSELME et Pascal PARENT en leur qualité de membres de la Ligue du Football Amateur et membres de votre Comité Directeur.

Le Bureau Exécutif de la LFA a validé, le 29 juin 2015, la proposition financière formulée par la commission chargée du suivi des Contrats d'Objectifs (CO) 2014-2017 concernant l'aide allouée pour l'exercice 2015/2016 à destination de votre Ligue, pour un montant total de : 591 485 €. De même, une aide exceptionnelle (hors CO) a été attribuée pour la formation de la Feuille de Match Informatisée (FMI), pour un montant total de : 45 650 €.

CONVENTIONS AVEC LES DISTRICTS

Personnes concernées : Messieurs les Présidents des districts en leur qualité de membres de votre Comité Directeur.

Votre Ligue a procédé à des reversements d'aides et subventions à ses sept districts pour : 1 299 417 €, dont l'aide variable accordée par votre Comité Directeur versée chaque saison à compter de la saison 2011/2012, d'un montant sur l'exercice de 39 200 € répartis depuis la saison 2012/2013, à 50 % également entre les 7 districts, et à 50 % proportionnellement au nombre de licenciés de la saison en cours, d'où la répartition globale suivante :

- District de l'Ain : 129 164 € ;
- District de l'Isère : 174 474 € ;
- District de la Drôme-Ardèche : 252 508 € ;
- District de la Loire : 155 741 € ;
- District de Lyon et du Rhône : 310 537 € ;
- District de la Savoie : 108 395 € ;
- District de la Haute-Savoie : 168 598 €.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par votre organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé, en dehors des remboursements en cours des 4 prêts, de 100 000 € chacun, accordés aux Districts de l'Ain en 2011, de la Drôme-Ardèche en 2012, de la Haute-Savoie en 2013 et de l'Isère en 2014, remboursables sur 10 ans, soit une échéance annuelle constante remboursée par district de 10 000 € sans intérêt.

Mesdames et Messieurs les Elus et Dirigeants du football régional, j'en ai fini avec la lecture de mes rapports et je vous remercie de votre attention. Je repasse la parole à votre Président, M. Bernard BARBET, mais bien sûr si vous avez des questions, j'y répondrai comme il est d'usage avec son autorisation.

Le Président remercie MM. THINLOT, LUC et BIOLLEY pour leurs présentations et les détails qu'ils ont donnés à l'Assemblée.

Pas de remarque, ni de question.

Bernard BARBET propose un vote en 2 temps :

1/ Vote de la clôture du bilan financier et du compte d'exploitation au 30 Juin 2016

Vote : Adopté à l'unanimité.

2/ Vote pour l'affectation du résultat au Fonds Associatif

Vote : Adopté à l'unanimité.

Modifications réglementaires dues à la Fusion des Ligues

Objet : Précision de l'article 21.2 des Règlements Sportifs la LRAF et modification du tableau des montées et descentes.

Exposé des motifs :

La règle ajoutée à l'article 21.2 des Règlements Sportifs de la LRAF ne fait que formaliser ce qui était déjà appliqué par les Commissions Régionales Sportives.

En raison de l'évolution du championnat National3 (ex-CFA2) dont une poule comprendra exclusivement des clubs auvergnats et rhônalpins à compter de la saison 2017/2018, nous sommes contraint de modifier dès à présent le tableau des montées et descentes des Championnats Seniors afin de préparer au mieux la saison à venir en précisant les règles qui seront appliquées à l'issue de la saison 2016/2017 pour déterminer les montants et descendants.

Avis du Comité Directeur : favorable à l'unanimité.

Date de prise d'effet : **immédiate** (pour établir la composition des poules de la saison 2017/2018).

REGLEMENTS SPORTIFS DE LA LRAF

Texte actuel	Texte modifié
<p>Article 21.2 – Championnats de Ligue</p> <p>a) La Ligue organise et administre des Championnats Seniors : Honneur, Honneur Régional, Promotion Honneur Régional.</p> <p>b) Les dispositions particulières applicables aux Compétitions Football d'Entreprise, Futsal, Féminines et de Jeunes, sont fixées par des règlements particuliers.</p> <p>c) Tous les Clubs participant aux Championnats de Ligue Seniors devront, sous peine d'amende, s'engager en Coupe de France et en Coupe Rhône-Alpes.</p> <p>d) Tous les clubs libres dont :</p> <ul style="list-style-type: none">- une équipe participe au Championnat de Promotion d'Honneur Régional (PHR), sont tenus de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du diplôme Fédéral d'Animateur Seniors et de faire connaître son nom à la Ligue, au plus tard 60 jours après la date de la première journée de championnat. (Cette règle ne s'applique pas aux clubs soumis au chapitre 2 du Statut des Educateurs de Football).- une équipe participe au Championnat Régional Jeunes, U19 et U17 (Honneur et Promotion), U15 (Elite, Honneur et Promotion), sont tenus de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du diplôme Fédéral d'Initiateur 2ème niveau et de faire connaître son nom à la Ligue au plus tard 60 jours après la première journée de championnat.	<p>Article 21.2 - Championnats de Ligue</p> <p>a) La Ligue organise et administre des Championnats Seniors : Honneur, Honneur Régional, Promotion Honneur Régional.</p> <p>b) Les dispositions particulières applicables aux Compétitions Football d'Entreprise, Futsal, Féminines et de Jeunes, sont fixées par des règlements particuliers.</p> <p>c) Tous les Clubs participant aux Championnats de Ligue Seniors devront, sous peine d'amende, s'engager en Coupe de France et en Coupe Rhône-Alpes.</p> <p>d) Tous les clubs libres dont :</p> <ul style="list-style-type: none">- une équipe participe au Championnat de Promotion d'Honneur Régional (PHR), sont tenus de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du diplôme Fédéral d'Animateur Seniors et de faire connaître son nom à la Ligue, au plus tard 60 jours après la date de la première journée de championnat. (Cette règle ne s'applique pas aux clubs soumis au chapitre 2 du Statut des Educateurs de Football).- une équipe participe au Championnat Régional Jeunes, U19 et U17 (Honneur et Promotion), U15 (Elite, Honneur et Promotion), sont tenus de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du diplôme Fédéral d'Initiateur 2ème niveau et de faire connaître son nom à la Ligue au plus tard 60 jours après la première journée de championnat.

[...]

e) En aucun cas un Club ne pourra avoir plus d'une équipe dans chacun des Championnats «Honneur», «Honneur Régional», et «Promotion Honneur Régional».

[...]

e) En aucun cas un Club ne pourra avoir plus d'une équipe dans chacun des Championnats «Honneur», «Honneur Régional», et «Promotion Honneur Régional».

f) L'équipe classée dernière de son groupe (ou de son championnat le cas échéant) est reléguée sans possibilité de repêchage).

TABLEAU ACTUEL DES MONTEES ET DESCENTES

HONNEUR	14	14	14	14	14
Montée en CFA2	1	1	1	1	1
Descentes de CFA2	0	1	2	3	4
Montées d'HR	3	3	3	3	3
Descentes en HR	2	3	4	5	6
	14	14	14	14	14
HONNEUR REGIONAL	36	36	36	36	36
Montée en Honneur	3	3	3	3	3
Descentes d'Honneur	2	3	4	5	6
Montées de PHR	6	6	6	6	6
Descentes en PHR	5	6	7	8	9
	36	36	36	36	36
PROM. HONNEUR REGIONAL	72	72	72	72	72
Montée en HR	6	6	6	6	6
Descentes d'HR	5	6	7	8	9
Montées de Districts	18	18	18	18	18
Descentes en Districts	17	18	19	20	21
	72	72	72	72	72

augmenté et bien entendu, à l'instar du football féminin, le niveau de l'arbitrage féminin s'est également haussé.

C'est un appel au peuple que je fais d'une certaine manière et je vous dis n'hésitez pas à rechercher des jeunes filles pour les amener à l'arbitrage et la Commission Régionale des Arbitres, que préside Jean-Marc SALZA, fera tout pour mettre ses experts et ses moyens à la disposition des Districts, qui eux-mêmes iront vers les clubs pour vous faciliter la tâche si vous nous amenez à l'arbitrage en tant que club formateur, des jeunes femmes ou jeunes filles. C'est véritablement le vœu que je formule au nom de notre Fédération ».

Diffusion des films promotionnels :

- sur le Référent arbitre
- sur l'Arbitrage féminin

Fermeture de l'Assemblée Générale Ordinaire (Bernard BARBET)

PAUSE

Diffusion du film réalisé sur la manifestation « Foot pour Tous » du 18 mai 2016 à Vienne (journée sportive et ludique organisée avec la Ligue Sport Adapté Rhône-Alpes sur la découverte de la pratique du football).

Réaction du Président suite au film :

« Tout à l'heure dans mon abécédaire, j'avais mis « O » comme Ouverture, ce ne sont pas que des bonnes paroles et des discours de circonstances, il y aussi des actions qui se font sur le terrain et que l'on doit amplifier parce qu'elles sont encore un peu trop ponctuelles et il faudrait qu'elles deviennent complètement structurelles ».

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire (Bernard BARBET)

Le Président donne la parole à Eric BORGHINI, représentant du COMEX de la FFF :

*« Monsieur le Président, Cher Collègue, Cher Bernard, Cher Vincent,
Mesdames et Messieurs les Membres du Comité de Direction
Mesdames et Messieurs les représentants de Clubs,*

Permettez-moi d'abord de vous transmettre les chaleureuses amitiés du Président de la Fédération Noël LE GRAET, que j'ai l'honneur de représenter.

Sachez qu'il est plus que jamais à votre écoute en ce moment si important de la vie de notre football régional en général et celle de votre Ligue en particulier.

Vous le savez, notre football amateur est à un tournant de son histoire. Il aura, demain, un autre visage, géographique, mais aussi et surtout administratif au sens large du terme.

L'Etat, dans le cadre de sa grande réforme territoriale, a décidé que notre Fédération ainsi que l'ensemble du Mouvement Sportif devait désormais se conformer à la carte administrative des régions administratives de la France et que l'on ne pouvait plus y déroger.

Une fois de plus, les pouvoirs publics de l'Etat nous demandent, demandent au Football Français d'être exemplaire, et nous le serons.

Aussi, nous passerons de 22 à 13 Ligues. A l'exception des Ligues d'Outre-Mer, 17 Ligues sont impactées et 21 Districts ont été amenés à se rapprocher.

Simple à dire, parce qu'il nous faut respecter et appliquer la loi.

Un peu plus compliqué à finaliser car, comme vous vous en doutez, la réunion de deux Ligues suppose un lourd travail de préparation, car il faut prendre en considération tous les aspects liés au fonctionnement et à l'organisation : l'administration, les finances, la fiscalité, le patrimoine, la technique, sans oublier et c'est même l'essentiel, les ressources humaines et le terrain.

Plus difficile à admettre, car dans chacune de nos Ligues, de nos régions et, je n'oublie pas les Districts, il existe un véritable attachement à une identité locale, que l'on est fier de représenter. Une page d'histoire se tourne d'une certaine façon, et ce n'est pas sans émotion je le sais.

Pour autant, il ne s'agit pas de renoncer à ses racines, à ses traditions ou à sa culture, même footballistiques. Personne ne vous le demande.

Et puisque la réforme est là, puisqu'elle se présente comme un défi, et bien la meilleure réponse à apporter est de relever ce défi avec toute la force collective qui caractérise notre football, toute la conviction de son engagement quotidien et tout son sens des responsabilités, maintes fois prouvé. Mais ce n'est pas à vous, dirigeants de la base, que je vais l'apprendre...

Une fois encore, le football a choisi de donner l'exemple. Il a décidé de prendre cette réforme territoriale à bras-le-corps, il s'est résolu à en faire une opportunité de progrès pour l'avenir et d'avoir une attitude moteur vis-à-vis de l'ensemble du sport français.

Vous connaissez tous ce célèbre adage : l'union fait la force. En se rapprochant, en mutualisant leurs ressources, leurs expériences, leurs expertises, leurs idées, nos Ligues régionales atteindront, demain, un niveau supérieur en termes d'organisation, d'efficacité, de performance, de crédibilité auprès de leurs différents interlocuteurs. La pyramide de notre football n'en sera que plus solide, sa structure n'en sera que plus pérenne.

Tout au long de leur travail commun et constructif de rapprochement, les responsables de Ligues et de Districts en ont fait le constat : la réforme territoriale ouvre partout de nouvelles perspectives de développement.

Les Ligues et les Districts, qu'il faut vivement féliciter pour leur travail, pour leur investissement dans ce difficile dossier, verront leur rôle renforcé et davantage valorisé. Et au final, parce que l'objectif prioritaire se situe là, vous et vos licenciés en serez les premiers bénéficiaires. C'est le plus beau sens que vous donnez à ce vaste chantier : mieux servir nos clubs, nos bénévoles, nos pratiquants et tous les passionnés de football.

Il vous est proposé d'entériner le rapprochement de votre Ligue avec sa voisine d'Auvergne, il vous est proposé de signer l'acte de naissance d'une nouvelle instance « Ligue AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL » qui sera la locomotive du football régional, il vous est proposé d'apporter votre pierre au futur édifice de notre football, pour que nous en soyons tous fiers !

N'ayez pas de crainte « on peut aisément pardonner à l'enfant qui a peur de l'obscurité. La vraie tragédie de la vie, c'est lorsque les hommes ont peur de la lumière » Platon 427-348 av. J.C.

Je vous remercie de votre attention.

Excellente assemblée à toutes et à tous ! »

Intervention de Victoriano MELERO :

« En charge du pilotage de la réforme territoriale au niveau national, j'ai eu la chance de choisir les territoires où je serai référent. Le premier territoire choisi est celui-là, Rhône-Alpes et Auvergne, et j'étais certain qu'avec les Présidents des 2 Ligues, des Districts, des Commissions, vos Comités de Directions et vos salariés, cela allait être une partie de plaisir pour moi et ça l'a été. Ça a été un vrai plaisir de vous accompagner dans cette réforme et j'ai appris beaucoup de choses à vos côtés pendant ces sessions de travail tout au long de ces derniers mois. Merci à vous pour le travail accompli. Transformer cette contrainte en opportunité, je n'ai aucun doute que c'est ce que vous allez faire aujourd'hui et demain.

Merci à vous ».

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE Réforme Territoriale

- La réforme territoriale consiste à réorganiser les ligues régionales de football pour avoir 1 Ligue par région, soit passer de **22 ligues régionales à 13**.
- Depuis de longs mois, la FFF, les Ligues et certains Districts travaillent de concert afin d'organiser cette réforme territoriale au mieux, avec le souci permanent de conserver un lien de proximité entre les clubs et leur Ligue et d'assurer la poursuite de notre activité.
- Aujourd'hui, il vous est demandé de statuer sur cette réforme territoriale en Assemblée Générale Extraordinaire.
- Avant de procéder au vote, nous souhaitons vous présenter plus en détail les tenants et aboutissants de cette réforme pour nos Ligues Auvergne et Rhône-Alpes, qui sont appelées à se rapprocher.

1 Pourquoi la réforme territoriale ?

D'UNE OBLIGATION LÉGALE

- Loi n° 2015 - 991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- Diminution du nombre de régions de 22 à 13
- Article R. 131-3 du Code du sport : le « *ressort territorial [des Ligues] ne peut être autre que celui des services déconcentrés du ministère chargé des sports que sous réserve de justifications et en l'absence d'opposition motivée du ministre chargé des sports.* »
- Courrier du Ministère des Sports : **les ligues régionales devront respecter le nouveau découpage territoriale** et procéder aux opérations de rapprochement nécessaires.



... A UNE OPPORTUNITÉ DE TRANSFORMATION POUR MIEUX AFFRONTER LES DÉFIS À VENIR

2 EN QUOI CONSISTE LA RÉFORME TERRITORIALE ?

- Nos deux Ligues sont tenues de se « rapprocher » .
- Au plan juridique, un rapprochement est une « fusion » . Cela signifie que nos deux Ligues vont être réunies pour devenir une seule et unique Grande Ligue .
- Le document qui organise ce rapprochement est un « projet de Traité de fusion » . Il s'agit d'un contrat qui précise la manière dont la fusion sera opérée et qui contient de nombreuses dispositions légales obligatoires.
- Ce projet de Traité de fusion (que vous avez tous reçu avec vos convocations dans le Journal « spécial AG ») a été minutieusement élaboré par nos deux Comités de direction et vous sera présenté plus en détail dans les diapositives qui suivent.
- Nous vous présenterons également les nouveaux Statuts, qui doivent être adoptés par les Ligues à la suite de l'Assemblée Générale de la FFF du 28 mai 2016.
- Ce rapprochement a été soumis au contrôle d'un Commissaire à la fusion désigné par le Tribunal de Grande Instance. Le rapport du commissaire était joint aux convocations et vous sera également présenté.

3 QUE CONTIENT LE PROJET DE TRAITÉ DE FUSION ?

→ Le Traité de fusion est un document de 200 pages.

- Nous vous proposons de nous focaliser sur les points essentiels suivants :

- 3.1 Les conséquences du rapprochement au **plan juridique, comptable et sur les ressources humaines** (transmission universelle du patrimoine, dissolution sans liquidation, maintien de l'emploi, actif net apporté, etc.)
- 3.2 Les conséquences sur **les licences, règlements et les élus** pendant la saison 2016/2017 et ultérieurement
- 3.3 Les **caractéristiques de la Grande Ligue** (nouveaux statuts, nouveau nom, adresses des sièges/antennes)
- 3.3 Les **dates** d'effet de la fusion

Réforme territoriale

49

3.1 CONSÉQUENCES DU RAPPROCHEMENT AU PLAN JURIDIQUE, COMPTABLE ET RH

Transmission universelle du patrimoine

- **L'ensemble du patrimoine** (biens mobiliers ou immobiliers, contrats, comptes en banque, actifs, passifs, etc.) de la Ligue d'Auvergne est confondu dans celui de la Ligue Rhône-Alpes pour former la Grande Ligue.
- Le patrimoine de la Ligue d'Auvergne a été évalué à sa **valeur nette comptable**.
- Le patrimoine de chacune des ligues devra être **utilisé par la Grande Ligue** pour poursuivre l'organisation du football au niveau de la nouvelle région.

Ces valeurs n'ont qu'une vocation informative. Il n'y a pas de flux financiers, **l'opération est purement comptable**.

Réforme territoriale

50

3.1 CONSÉQUENCES DU RAPPROCHEMENT AU PLAN JURIDIQUE, COMPTABLE ET RH

Entité Ligue Auvergne Football		
Actif	Net au 31/03/16	Net au 30/06/2016
Immobilisations incorporelles	- €	- €
Immobilisations corporelles	2 287 723 €	2 249 267 €
Immobilisations financières	- €	- €
Total Immobilisations	2 287 723 €	2 249 267 €
Stocks	7 840 €	57 244 €
Avances et acomptes versés	- €	18 000 €
Créances usagers	170 941 €	62 440 €
Autres créances	186 501 €	201 142 €
Disponibilités	1 460 307 €	1 296 731 €
Charges constatées d'avance	69 684 €	20 337 €
Total actif circulant	1 895 273 €	1 655 893 €
Total de l'actif (1)	4 182 996 €	3 905 160 €

Réforme territoriale

51

3.1 CONSÉQUENCES DU RAPPROCHEMENT AU PLAN JURIDIQUE, COMPTABLE ET RH

Dettes	Net au 31/03/16	Net au 30/06/2016
Provisions pour risques et charges	186 994 €	189 591 €
Emprunts et dettes établissement crédit	672 115 €	665 319 €
Dettes fournisseurs	122 955 €	264 871 €
Dettes fiscales et sociales	201 386 €	234 042 €
Autres dettes	208 771 €	176 721 €
Produits constatés d'avance	351 798 €	45 282 €
Total dettes (2)	1 744 019 €	1 575 826 €
Total actif net apporté (1) - (2)	2 438 976 €	2 329 335 €
Composition des fonds associatifs		
Fonds propres	1 348 817 €	1 348 817 €
Réserves	- €	- €
Report à nouveau	839 773 €	839 773 €
Résultat	125 996 €	25 723 €
Subventions d'investissement	124 390 €	115 021 €
Total fonds associatifs	2 438 976 €	2 329 335 €

Réforme territoriale

52

3.1 CONSÉQUENCES DU RAPPROCHEMENT AU PLAN JURIDIQUE, COMPTABLE ET RH

Transfert du personnel

- La FFF et les Ligues ont toujours indiqué qu'**aucun emploi ne serait supprimé**.
- Il est ainsi acté dans le projet de Traité de fusion que l'ensemble des contrats de travail des salariés de la Ligue d'Auvergne sera **transféré à la Grande Ligue**

Dissolution sans liquidation

- Au plan juridique, la Ligue d'Auvergne sera **dissoute sans liquidation**. Cela signifie que nous ferons les formalités nécessaires pour éviter qu'il y ait deux ligues sur le territoire, conformément au Code du sport et aux demandes de notre Ministère.
- Dans les faits, **seule la coquille juridique** de la Ligue d'Auvergne **disparaît**, tout le patrimoine de la Ligue d'Auvergne, son personnel, ses contrats, ses membres ..., constitueront la Grande Ligue, aux côtés de ceux de la Ligue Rhône-Alpes.

Neutralité fiscale

- L'opération a été construite pour aboutir à une **neutralité fiscale**. Nous n'aurons donc **pas de frais particuliers à supporter** sauf, une taxe de 0,1% sur la valeur des biens immobiliers transférés (prise en charge par la FFF).

Réforme territoriale

53

3.2 CONSÉQUENCES SUR LES LICENCES, RÈGLEMENTS ET LES ÉLUS

Licences

- Objectif : ne rien modifier en cours de saison, ce qui explique qu'il puisse y avoir, ici ou là, un décalage entre certains clubs.
- Le prix sera uniforme à compter de la saison 2017/2018 et sera déterminé par les futurs organes dirigeants.

Règlements (sportifs, disciplinaires, autres)

- Objectif : ne rien modifier en cours de saison.
- Les clubs **continueront d'être soumis aux règlements** auxquels ils étaient soumis avant le rapprochement et jusqu'à l'issue de la saison 2016/2017.
- Les règlements seront **identiques à compter de la saison 2017/2018** et seront adoptés dans le cadre d'une prochaine Assemblée Générale.
- Le système des montées/descentes vers les nouveaux championnats interviendra :
 - à l'issue de la saison 2016/2017 pour une **mise en place des nouveaux championnats seniors masculins en 2017/2018**.
 - à l'issue de la saison 2017/2018 pour une **mise en place des nouveaux championnats jeunes, féminins, futsal et foot entreprise en 2018/2019**.

Réforme territoriale

54

3.2 CONSÉQUENCES SUR LES LICENCES, RÈGLEMENTS ET LES ÉLUS

Membres des commissions disciplinaires

- Objectif : **ne rien modifier en cours de saison.**
- Les membres des commissions de la Ligue d'Auvergne continueront de traiter les affaires disciplinaires des clubs de l'ex-région Auvergne et idem pour les membres de la Ligue Rhône-Alpes.
- Ces membres continueront de siéger au même endroit qu'aujourd'hui.
- **Pour les saisons 2017/2018 et suivantes, de nouveaux organes disciplinaires seront nommés, mais nous conserverons le principe d'une présence des organes disciplinaires dans l'ex-ligue Auvergne et dans l'ex-ligue Rhône-Alpes, pour assurer le lien de proximité avec nos clubs et éviter tout déplacement inutile.**

Réforme territoriale

55

3.2 CONSÉQUENCES SUR LES LICENCES, RÈGLEMENTS ET LES ÉLUS

Membres du Comité de Direction et Assemblée Générale électorale

- Une **Assemblée Générale électorale se tiendra au mois de janvier 2017**, afin d'élire les membres du **Conseil de Ligue** de la Grande Ligue
- Afin d'assurer une représentation de tous les clubs dans la Grande Ligue jusqu'à cette élection, nous avons décidé que **tous les membres actuels** des Comités de direction des deux ligues **siégeraient et prendraient ensemble les décisions jusqu'à cette AGE.**

Membres du bureau

- **Le même principe a été retenu pour les membres du bureau** : les deux bureaux de chaque Ligue seront fusionnés.
- Pour votre complète information, vous trouverez ci-après les nouveaux membres du bureau de la Grande Ligue jusqu'à l'AGE.

Réforme territoriale

56

3.2

Membres du Bureau plénier transitoire :

Nom / Prénom	Fonction
BARBET Bernard	Président
THINLOT Dorian	Vice-Président Délégué & Trésorier Général
BESSON Bernard	Vice-Président
DESCLAMPS Yves	Vice-Président
SALZA Jean-Marc	Vice-Président
DUNAND André (ou le cas échéant un nouveau président de District)	Vice-Président
JANNET Jean-François (ou le cas échéant un nouveau président de District)	Vice-Président
LONGÈRE Pierre	Secrétaire Général
LUC Eric	Trésorier Général Adjoint
DRESCOT Dominique	Chargé de Missions
MIGNOT Aimé	Chargé de Missions
MICHALLET Paul	Chargé de Missions
NOLONGUES Vincent	Président Délégué
FOURNEL Raymond (ou le cas échéant le nouveau président de District)	Vice-Président Délégué
CHAMPEIL André (ou le cas échéant le nouveau président de District)	Vice-Président
MILVAQUE Jean-Claude (ou le cas échéant le nouveau président de District)	Vice-Président
POITVIN Gay (ou le cas échéant le nouveau président de District)	Vice-Président
BEGON Yves	Secrétaire Général
VANTAL Jacques	Trésorier
JOUVE Aurick	Membre du bureau
CHANET Bernard	Membre du bureau
DEFOUR Jean-Pierre	Membre du bureau

Réforme territoriale

57

3.3 CARACTÉRISTIQUES DE LA GRANDE LIGUE

Nouveaux statuts

- A compter du **1^{er} octobre 2016** (date de naissance de la Grande Ligue), **les nouveaux Statuts entreront en vigueur**.
- Il s'agit des Statuts élaborés par la FFF et votés lors de l'Assemblée Fédérale du 28 mai 2016.
- Ces statuts comportent un titre VII comportant un certain nombre d'ajustements pour assurer les principes de gestion pendant la période transitoire (cf. *dispositive précédente*).

Dénomination

- La Grande Ligue s'appellera : **LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE FOOTBALL** (avec pour sigle « LAURAFoot »)

Objet et territoire

- Son objet sera d'organiser le football dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Dénomination

- Le siège sera établi au : **237 rue Léon Blum à Villeurbanne (69100)**.
- Il y aura une antenne située au **ZI Bois Joli 2 – 13 Rue Bois Joli – 63808 Courmon d'Auvergne Cedex**.
- Nous respectons donc le principe de proximité avec nos clubs

Réforme territoriale

58

3.4 DATES D'EFFET DU RAPPROCHEMENT

Date d'effet au plan comptable et fiscal :

- Rétroactivement au **1^{er} juillet 2016**.
- Date qui coïncide volontairement avec les saisons sportives pour éviter de multiplier les comptabilités au cours de cette saison charnière. Il n'y aura plus qu'une seule comptabilité à compter du 1^{er} juillet.

Date d'effet au plan juridique :

- **Le 1^{er} octobre 2016**
- Date qui coïncide avec la dernière des Assemblées Générales de nos Ligues qui est appelée à statuer sur ce rapprochement.
- C'est à cette date que les deux Ligues ne feront plus qu'une et que les patrimoines des deux Ligues seront réunis.



La fusion ne deviendra définitive le 1^{er} octobre 2016 **que si le rapprochement est approuvé par les deux Assemblées Générales**, d'où l'importance du vote d'aujourd'hui.

Réforme territoriale

59

4 RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA FUSION

- Le commissaire est un **professionnel indépendant** qui a été désigné par le Tribunal de Grande Instance de Lyon le 9 mai 2016.
- Le commissaire **se prononce sur les méthodes d'évaluation et sur la valeur de l'actif et du passif** des Ligues concernées et expose les conditions de l'opération.
- Pour éviter des redites et compte tenu du temps qui nous est imparti, nous vous proposons de ne pas lire en détail le rapport du commissaire qui était joint aux convocations.

→ L'essentiel figure dans la **conclusion du rapport** :

« En conclusion de mes travaux, je ne suis pas en mesure d'exprimer un avis :

- Sur la réalité des apports tels qu'ils se présenteront à la date d'effet comptable de la fusion soit le 1^{er} juillet 2016, le traité de fusion ne mentionnant les éléments patrimoniaux qu'au 31 mars 2016,
- Sur l'évaluation des apports à la valeur nette comptable au 30 juin 2016, le traité de fusion ne faisant état que des valeurs au 31 mars 2016.

Pour autant que de besoin, je précise que mes travaux n'ont pas révélé d'anomalie sur les estimations des apports à la date du 31 mars 2016 ».

Réforme territoriale

60

5 VOTE

- Toutes les équipes des Ligues ont travaillé dur pour assurer cette réforme dans des conditions optimum pour les clubs.
- Nous sommes également convaincus que la réforme **créera des synergies** :
 - Nous serons plus crédibles face à nos partenaires (équipementier, sponsor, banques, etc.) car nous serons plus grands.
 - Nous pourrions continuer à percevoir des subventions auprès des conseils régionaux qui exigent que nous respections la réforme imposée par la Loi.
 - Nous profiterons chacun de l'expérience et des méthodes de nos amis de la Ligue d'Auvergne, et réciproquement, pour nous améliorer.
- Et tout cela, **en assurant le lien de proximité unissant les Clubs à la Grande Ligue !**
- Au-delà de l'obligation d'opérer cette réforme, nous sommes à un tournant de notre histoire. Il nous appartient d'écrire ensemble le futur, avec l'esprit de solidarité et de cohésion et plus généralement avec les valeurs du football qui nous rassemble.

Pas de remarque, ni de question.

Bernard BARBET demande s'il y a des personnes qui souhaitent un vote à bulletins secrets tout en précisant que si le vote à main levée donne un résultat insuffisamment significatif du fait que tous les présents n'ont pas le même nombre de voix et du fait qu'il faut 2/3 des voix pour modifier les statuts, il sera alors procédé à un vote à bulletins secrets.

Personne n'émettant un souhait de voter à bulletins secrets, le vote aura lieu à mains levées.

Il propose que l'intégralité des éléments de la fusion soit soumise à un seul vote ; il ne recueille aucune opposition.

RESOLUTIONS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts pour statuer sur la fusion-absorption, connaissance prise (i) du projet de Traité de fusion en date du 30 juin 2016, (ii) du rapport de présentation de l'opération, (iii) du rapport du commissaire à la fusion et (iv) de la présentation de la réforme territoriale,

approuve dans toutes ses dispositions le projet de traité de fusion conclu entre la Ligue Rhône-Alpes de Football et la Ligue d'Auvergne de Football (en ce compris ses annexes), aux termes duquel la Ligue d'Auvergne de Football fait apport à la Ligue Rhône-Alpes de Football, de l'intégralité des éléments d'actifs et de passifs composant son patrimoine,

approuve la transmission universelle du patrimoine de la Ligue d'Auvergne de Football à la Ligue Rhône-Alpes de Football, ainsi que l'estimation qui en a été faite, sur la base des valeurs nettes comptables résultant de la situation comptable intermédiaire au 31 mars 2016 de la Ligue d'Auvergne de Football, des éléments d'actif apportés (soit 4.182.996 euros) et des éléments de passif pris en charge (soit 1.744.019 euros), soit un actif net apporté égal à 2.438.976 euros,

prend acte des variations de l'actif net apporté intervenues entre le 31 mars 2016 et le 30 juin 2016,

prend acte que, compte tenu de la valeur des éléments d'actif apportés (soit 3.905.160 euros) et des éléments de passif pris en charge (soit 1.575.826 euros) au 30 juin 2016, l'actif net apporté à cette date s'élève à 2.329.335 euros,

approuve la fixation de la date d'effet rétroactif de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal au 1^{er} juillet 2016, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Ligue d'Auvergne de Football entre le 1^{er} juillet 2016 et la Date de Réalisation ci-après définie, seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la Ligue Rhône-Alpes de Football et considérées comme accomplies par elle depuis le 1^{er} juillet 2016,

prend acte, que d'un point de vue juridique, la fusion deviendra définitive au jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives ci-après, cette date étant considérée comme la « **Date de Réalisation** » :

- approbation de la fusion par la présente Assemblée Générale de la Ligue Rhône-Alpes de Football,
- approbation de la fusion par l'Assemblée Générale de la Ligue d'Auvergne de Football qui s'est tenue le 24 septembre 2016,

prend acte, conformément au projet de traité de fusion et en conséquence de la fusion, que la Ligue Rhône-Alpes de Football s'engage notamment à :

- affecter l'ensemble des biens et droits apportés exclusivement à la réalisation de son objet statutaire,
- assurer la continuité de l'objet de la Ligue d'Auvergne de Football et
- admettre comme membres de la Ligue Rhône-Alpes de Football, sauf manifestation de volonté contraire de leur part, tous les membres de la Ligue d'Auvergne de Football, avec continuité de leur adhésion pour la saison 2016/2017 (article 6),

décide notamment, conformément aux dispositions transitoires figurant au projet de Traité de fusion (article 5.4) et sous la condition suspensive de réalisation de la fusion, de nommer les membres du Conseil de Ligue de la Ligue d'Auvergne de Football en fonction à ce jour, comme membres de droit du Conseil de Ligue de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football et ce, de la Date de Réalisation de la Fusion jusqu'à la prise de fonction du Conseil de Ligue qui sera élu par l'Assemblée Générale électorale devant se tenir au plus tard le 31 janvier 2017 ; étant précisé que pour les membres siégeant en qualité de Président de District, en cas de changement de Président de District au cours de cette période, le Président de District nouvellement élu remplacera automatiquement le Président de District sortant,

prend acte qu'en vue d'assurer une continuité sur la saison 2016/2017 :

- les Règlements (disciplinaires / frais disciplinaires, sportifs, financiers, etc.) de la Ligue d'Auvergne de Football sont maintenus pour la saison 2016/2017, pour les personnes (clubs, licenciés, etc.) situées sur le territoire de la Ligue d'Auvergne de Football préalablement à la fusion,
- les Règlements (disciplinaires / frais disciplinaires, sportifs, financiers, etc.) de la Ligue Rhône-Alpes de Football sont maintenus pour la saison 2016/2017, pour les personnes (clubs, licenciés, etc.) situées sur le territoire de la Ligue Rhône-Alpes de Football préalablement à la fusion,
- le montant des cotisations, licences et autres tarifs en vigueur au sein de la Ligue d'Auvergne de Football sont maintenus pour la saison 2016/2017, pour les membres de la Ligue d'Auvergne de Football préalablement à la fusion,
- le montant des cotisations, licences et autres tarifs en vigueur au sein de la Ligue Rhône-Alpes de Football sont maintenus pour la saison 2016/2017, pour les membres de la Ligue Rhône-Alpes de Football préalablement à la fusion,
- les licences délivrées par chacune des deux Ligues antérieurement à la Date de Réalisation de la fusion continueront d'être valables pour la durée de la saison 2016/2017,
- les licences délivrés par la Ligue Rhône-Alpes de Football en cours de saison 2016/2017, le seront aux tarifs en vigueur au sein de :
 - la Ligue Rhône-Alpes de Football pour toute demande de licence formée par toute personne rattachée à un organe affilié à la Ligue Rhône-Alpes de Football préalablement à la fusion,
 - la Ligue d'Auvergne de Football pour toute demande de licence formée par toute personne rattachée à un organe affilié à la Ligue d'Auvergne de Football préalablement à la fusion.

approuve, en conséquence des décisions de l'Assemblée Fédérale de la FFF du 28 mai 2016 et de la fusion décidée ci-dessus, sous la condition suspensive de sa réalisation définitive, de :

- modifier la dénomination de la Ligue Rhône-Alpes de Football pour « Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football »,
- modifier l'objet, le territoire, les règles de gouvernance et les dispositions relatives à la gouvernance,
- d'insérer des dispositions relatives à la période transitoire,

adopte, article par article, puis dans son ensemble les statuts figurant en annexe 2.4 du projet de traité de fusion ainsi qu'en annexe 1 du présent procès-verbal.

Vote : L'ensemble de ces résolutions est adopté à l'unanimité.

La fusion entre la Ligue d'Auvergne et la Ligue Rhône est effective à compter de ce moment et la nouvelle Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football (LAuRAFoot) est créée.

Intervention de Vincent NOLORGUES, nouveau Président délégué de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football

« Eric, représentant du Comex, c'est un honneur pour moi d'être à tes côtés sur cette estrade aujourd'hui, Bernard, Président de l'actuelle Ligue Rhône-Alpes, Je tiens à saluer les Présidents de Districts et particulièrement Didier et Pascal que je côtoie bien souvent à Paris lors des réunions du Bureau exécutif de la LFA et autres. Mais surtout bonjour à vous toutes et tous car c'est vous qui faites le football.

Il y a un an l'Etat nous a mis au pied du mur. Le football et en particulier les Ligues d'Auvergne et de Rhône-Alpes ont décidé de bâtir ce mur au plus vite et de voir ce qu'il y avait derrière. De cette contrainte nous avons voulu faire une chance.

Et voilà c'est fait. Bernard vous a dit qu'il y a une semaine je disais devant les clubs auvergnats et certains dirigeants nostalgiques : aujourd'hui ce n'est la fin de rien mais le début d'un futur passionnant. Ce futur, il vient donc de commencer. C'est un grand plaisir d'avoir assisté à ce vote qui a rejoint celui des auvergnats.

Bernard, dans sa présentation, a dit que la Ligue d'Auvergne serait un bon partenaire. Pour moi ce n'est pas vrai car elle n'existe plus et tous ses clubs et ses dirigeants font désormais partie de la nouvelle Ligue tout comme ceux qui étaient membres de la Ligue Rhône-Alpes il y a encore dix minutes.

Effectivement, l'Auvergne était une petite Ligue mais dynamique avec un ratio licenciés population des plus importants de France. Pour nous, Rhône-Alpes était un géant. Votre Ligue avait la force du nombre. En Auvergne, il fallait de l'inventivité pour contrecarrer les difficultés démographiques et économiques. Quand on parlait fusion, nombreux en Auvergne avaient peur de se faire manger par l'ogre rhônalpin. Personnellement je n'ai jamais eu peur, peut-être et sans doute grâce aux liens personnels et amicaux qui existaient entre nous et nous permettaient de connaître déjà les visions de chacun. Mon message avait dû rassurer puisque l'Auvergne a voté à 100% il y a une semaine.

Ma vision c'est que l'Auvergne pourra apporter sa créativité mais aussi cette humilité qui permet de ne jamais se croire plus fort et plus beau que l'on est. Bernard a aussi parlé de respecter l'identité des territoires mais j'espère que cela nous paraîtra une futilité dans un délai le plus bref possible. J'espère au contraire que nos différences apporteront un plus à notre nouvelle Ligue. Etant médecin, je sais que la consanguinité est un risque de tare. Donc cette union avec du sang neuf ne pourra donner qu'un enfant en bonne santé.

J'ai rassuré les clubs auvergnats, car pour les clubs, cellules de base du football, l'impact de la fusion restera minime. Il a fallu rassurer aussi le personnel, cela a été moins facile. Mais là aussi des engagements sont pris pour conserver des activités pleines et entières à Villeurbanne ou Tola Vologe comme à Cournon d'Auvergne. Je pense que le plus dur incombera à vos élus avec des déplacements majorés (8 à 9 heures un aller-retour pour moi entre Lyon et le fond du Cantal).

Personnellement je ne suis plus Président de la Ligue d'Auvergne depuis quelques minutes et désormais Président Délégué de LAURA Foot. J'apporterai sans réserve et grand plaisir, ma pierre à l'édifice et tout mon soutien à Bernard et je retrouverai avec joie le plaisir que j'avais à travailler avec Richard à la LFA.

J'essaierai de toujours apporter le recul nécessaire par rapport à la dramatisation orchestrée par certains et je dis souvent: le foot ce n'est que du foot.

Mais dans les périodes troubles actuelles, chargées de violence et d'égoïsme il faut continuer à œuvrer tous ensemble pour que le football soit une source de joie, de liens entre les générations et les classes sociales et de fraternité entre les peuples et les nations.

Et si le foot ce n'est que du foot, ce foot-là, il est plus qu'important ».

Fermeture de l'Assemblée Générale Extraordinaire (Bernard BARBET)

Remise des Récompenses

Remise des récompenses au titre de la saison 2015-2016

Challenge de la Sportivité

Honneur :

FC Rhône Vallées : 800€ ; Cluses Scionzier FC : 300€ ; Ain Sud Foot : 250€.

Honneur Régional :

A : FC Veyle sur Saône; B : Chambéry Savoie F. ; C : Cote Chaude St Et., Chacun : 460€.

Promotion Honneur Régional :

A : AS.Alg. Chambon- Feug. ; B : ES Veauche ; C : FCO Firminy ; D : US Feurs 2 ; E : Ain Sud Foot 2 ; F : Marignier Sports ; chacun 460€.

U19 Honneur : FC Bourg Péronnas : 530€

U19 Promotion :

A : Cluses Scionzier FC ; B : ES Veauche, chacun 300€.

U17 Honneur : Cluses Scionzier FC : 460€

U17 Promotion :

A : St Chamond Foot, B : CS Neuville ; C : FC Annecy 2, chacun 300€.

U15 Elite : O.Lyon, 460€

U15 Honneur : O.Lyon 2, 460€.

U15 Promotion : A ; US Davézieux Vid.. ; B : FC Annecy 2 ; C : US Millery Vourles, chacun 300€.

Féminines : Honneur : O.Lyon 2 : 460€ ;

Féminines Honneur Régional : AS Attignat : 300€ ;

Féminines U18F : FC Chéran : 460€

Challenge du Fair-play

Honneur : Cluses Scionzier FC : 800€ ; FC La Tour St Clair : 300€.

Honneur Régional : US Gières : 760€ ; Chambéry Savoie Foot : 250€

Promotion Honneur Régional :

ES Veauche : 760€ ; FCO Firminy : 250€ ; Marignier Sp., SC Portes de l'Ain, US Feurs 2, chacun 200€

U19 Honneur :

Chambéry Savoie F. : 400€ ; AS St Priest : 200€ ; FC Bourg Br.Péronnas 01 : 180€

U19 Promotion :

Essor Bresse Saône : 400€ ; AS Montchat Lyon : 200€ ; ASF Andrézieux : 180€

U17 Honneur :

O.Lyon 2 : 400€ ; Cluses Scionzier FC : 200€ ; AS St Priest 2 : 180€

U17 Promotion :

CS Neuville : 400€ ; St Genis Fer.Cro. 400€ * ; Vallée du Guiers FC et US Pringy : chacun : 180€

U15 Elite :

Grenoble Foot 38 : 300€ AS St Etienne : 300€ ; Loire Nord FC: 130€

U15 Honneur :

AS St Etienne 2 : 300€ ; O.Valence : 150€ ; US La Murette : 130€

U15 Promotion :

L'Etrat La Tour Sp. : 300€ ; Cluses Scionzier FC : 150€ ; US Davézieux Vid. Et Plastics Vallée FC, chacun 130€
Féminines Honneur : O.Lyon 2 : 300€ ; FC Pont.Saint-Loup : 130€* ; FC Chéran : 100€
Féminines Honneur Régional : At.Sp.F.Pierrelatte : 300€* ; ES Seynod : 130€ ; FC Nivolet : 100€
Féminines U18F : FC Nivolet récompense doublée : 600€ ; FC Chéran : 150€ ; AS Sanne St Rom.Su. : 130€*

Challenge de l'Ethique

Honneur : Cluses Scionzier FC : 800€

Honneur Régional : Chambéry Savoie Foot : 760€ ; US Gières : 250€

Promotion honneur Régional :

ES Veauche : 760€ ; FCO Firminy : 400€ ; Marignier Sp., US Feurs 2, L'Etrat La Tour Sp., SC Portes de l'Ain : chacun 200€

U19 :

Chambéry Savoie : 400€ ; Essor Bresse Saône : 200€ ; ES Veauche : 180€.

U 17 :

CS Neuville : 400€ ; O.Lyon 2 : 200€ ; Cluses Scionzier FC. : 180€.

U15 :

US Davézieux Vid. : 300€ ; AS St Etienne 2 : 150€ ; Cluses Scionzier FC : 130€

Féminines Honneur et H.Régional : O.Lyon 2 : 460€ ; FC Chéran : 230€

U18F : FC NIVOLET : 300€ ; FC CHERAN : 150€ ; ES GENAS AZIEU : 130€.

Challenge régional de l'Ethique

1^{er} exæquo :

CLUSES SCIONZIER F.C.

CHAMBERY SAVOIE FOOT

3^e : F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01

4^e : OL. LYONNAIS & A.S. ST ETIENNE

6^e : GRENOBLE FOOT 38

7^e : F.C. NIVOLET

Les récompenses des 2 clubs lauréats seront remises directement au sein des clubs au cours de la saison.

Intervention de Christian LEVARLET, Président du CROS Rhône-Alpes :

« Bonjour à toutes et à tous,

Je me félicite en tant que responsable du Mouvement Sportif Régional Rhône-Alpes « pour l'instant » et me réjouis de la création de cette nouvelle Ligue Auvergne-Rhône-Alpes. Vous faites partie des 60 % qui seront en conformité par rapport aux textes voulus par le Ministre, c'est déjà un grand succès car au 31 Décembre 2016, 60 % des Ligues réunies, c'était un peu désespéré.

Au printemps 2017, nous serons plutôt à 80 % et fin 2017 à 90 %, il restera 10 % pour ceux qui ont des difficultés car lorsque l'on prend le rugby où il y a 3, 4 voire 5 Comités, c'est plus compliqué pour se réunir mais ils seront en ordre de marche avec des Comités de coordination.

Vous avez parlé de « F » comme Finances et cela m'a bien plu, simplement vous n'avez pas omis, mais il y a d'autres « F », c'est-à-dire le « Formidable » travail réalisé par votre Ligue et maintenant par la nouvelle Ligue et le « Formidable » travail réalisé au quotidien par les clubs qui sont la cellule de base, je crois qu'il faut toujours le rappeler et bien sûr aussi, par les Districts.

Il y a aussi un autre « F », « la Féminisation » et ce n'est pas moi qui l'ai dit mais « la femme est l'avenir de l'homme » comme chacun le sait.

Je dirai 2 mots concernant la fusion du Comité Régional Olympique qui sera effective au printemps 2018. Pourquoi ? Car il fallait que vous soyez tous « mariés » les uns et les autres pour que nous puissions nous

*aussi nous réunir et c'est une métaphore, mais c'est un marathon et pour pouvoir arriver à la fusion, il faut partir lentement, se ravitailler en cours de route avec des moments de difficultés, mais je sais qu'au bout, nous allons arriver à la victoire et nous gagnerons tous ensemble, et que nous gagnerons également l'obtention des Jeux Paris 2024 j'en suis certain.
Merci ».*

Conclusion du Président :

« Je remercie la Mairie de Décines pour la mise à disposition de cette salle qui nous a permis de travailler dans de bonnes conditions. Je remercie de leur présence, tous les participants, et m'excuse auprès des lauréats pour la remise des récompenses un peu « désordonnée ».

Je souhaite bon vent à la nouvelle Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football.

Je pense et j'en suis persuadé, que pour l'avenir tout se passera tout aussi bien et que nous arriverons sur nos divergences à construire, à arriver à des consensus tout en ayant débattu avant. Le débat démocratique est tout à fait nécessaire si nous voulons avancer.

Les confrontations de point de vue aussi, les confrontations d'identité, Vincent le disait, permettront également de compléter nos différents bagages.

Je déclare closes ces Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 1^{er} Octobre 2016 à Décines-Charpieu.

Je vous souhaite un bon retour, une bonne journée et une bonne saison.

Merci à tous ».



La séance est close à 13H00.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Bernard BARBET

Pierre LONGERE

Annexe 1 : Statuts de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football adoptés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.